

« L'Autre Regard »

Le prochain nom de votre journal

Lire page 4

Le vrai visage de l'islam



Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48

Mensuel d'information islamique - N° 021 du 05 décembre 2014 au 05 janvier 2015

Prix : 300 F CFA

LE SALUT DE L'HUMANITE

**Une quête permanente
du musulman** P.2

CLIMAT SOCIOPOLITIQUE

**Juste mettre de côté
les intérêts égoïstes** P.14



EL HADJ OMAR TAPSOBA
DU MPP P.11

**« Les musulmans ont un
rôle important à jouer dans
la vie politique au Faso »**



VIE POLITIQUE NATIONALE

**La FAIB muette
comme toujours** P.12

PEINE CAPITALE DES
ASSASSINS EN ISLAM

**Les conditions
indispensables** P.4

DR SAID MUHAMMAD OUEDRAOGO



**« Il faut de la sagesse et de la
concertation pour sortir de la crise »**
P.6-7



SERMON DU DR
MUIHAMMAD KINDO
SUR LA SITUATION
NATIONALE
**Une sortie
jugée hybride** P.8

IIRO

P.15-16

**243 boeufs aux habitants du
Sahel et aux réfugiés Maliens**



La masturbation est-elle autorisée en islam ?
P.9

LE SALUT DE L'HUMANITE

Une quête permanente du musulman

Le but de l'islam est d'apporter au monde entier ce qu'il n'a pas encore. Le prophète (PSL) a été envoyé pour sauver l'humanité de la perversité et de la méchanceté. Il a accompli sa mission avec courage et succès. Désormais, c'est à nous que revient la responsabilité de poursuivre ce qu'il a commencé. Le salut des autres a toujours été le souci du messager d'Allah. Leur venir en aide, voilà ce à quoi il s'est toujours battu. Qu'ils soient des musulmans ou non. Au fil du temps, les choses ont changé dans le mauvais sens. Les musulmans, nombre d'entre nous, ne nous soucions pas de comment parvenir à amener les autres sur notre foi religieuse. Au contraire, nous les tournons en raillerie, nous ne nous préoccupons pas de leur sort. Ce qui est aux antipodes des textes et de l'esprit de notre religion.

Le prophète (psl) de l'islam conditionne l'acquisition de la foi vraie à l'amour de son prochain comme soi-même. Le croyant doit aimer son frère comme sa personne. Tout bon croyant doit également aimer tout individu humain quel qu'il soit à l'image de l'amour qu'il porte sur sa personne. Nous sommes tous dans une situation où nous recherchons l'agrément de Dieu. Cependant, certains ont eu la chance d'être guidés sur le chemin droit parce qu'ils ont été illuminés par la guidance de Dieu. D'autres, par contre, n'ont pas encore eu cette chance d'être guidé, sur le droit chemin. Nous sommes cependant tous, des fils d'Adam et nous vivons sur la même terre et sommes tous égaux en tant qu'êtres humains. C'est dire que ceux qui n'ont pas encore eu l'écho de l'islam méritent notre attention afin qu'eux aussi retrouvent le chemin de la foi. Cela suppose qu'ils n'ont pas encore entendu les paroles qui les rassurent ou qu'ils n'ont pas encore été témoins des comportements venant des musulmans qui adoucissent leur cœur et l'orientent vers l'islam. De toute évidence, voir des honnêtes et dignes personnes à côté de la plaque de la foi devrait nous plonger dans un sentiment de culpabilité ou du moins de tristesse. Si Dieu m'a guidé et illu-

miné mon chemin pour que je puisse avoir le salut un jour alors que rien ne l'y obligeait, je me dois de vouloir la même grâce pour tous ceux qui sont encore de l'autre côté de la foi. Le musulman doit être à l'image d'un médecin conscient avec comme souci premier le fait de voir ses patients recouvrer la santé. Dès lors qu'un patient vient à trépasser, il se jette la responsabilité bien qu'en ne l'étant pas, et bien qu'en ayant utilisé tous les moyens à sa disposition pour parvenir à sauver son patient. Le musulman envers les autres, c'est aussi cela. Ce sentiment de culpabilité permanente envers les non-musulmans.

Il se doit de se reprocher le fait que les autres soient toujours dans l'égarement. En revanche, si nous allons repousser les gens parce qu'ils ne sont pas musulmans ou qu'ils sont des pécheurs, comment ces personnes auront-elle la chance de se convertir ? Comment sauront-elles que vous voulez les administrer des remèdes efficaces à même de les guérir convenablement. Ayons pitié des autres et ne nous réjouissons guère de l'égarement des gens encore moins de leur péché. Le jour où tous prendront conscience de ce défi, il saura que le jihad est éternel notamment pour sa personne, pour son voisin, son épouse, pour toute personne qu'il croisera sur son chemin. Ce monde est un champ comportant d'énormes épreuves pour les humains.

L'islam est la solution à toutes ces épreuves. Il nous appartient en tant que musulmans d'aborder tous ces individus avec amour et la conviction d'apporter un changement dans leur existence. Comme des médecins à l'égard des patients, nous devons aller vers ces gens avec le remède qu'il faut. Les musulmans ne doivent pas se mettre en colère parce que les gens pêchent, ils devraient plutôt s'attrister parce qu'ils n'arrivent pas à se faire comprendre. Nous devons mettre l'accent sur notre manière de nous conduire. Le pire de tous, c'est vraiment de se moquer des autres, rire de leurs défauts. Cela est la preuve de notre insouciance et de notre manque de foi. □

AROUNAN.G

Le vrai visage de l'islam
Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48

RECEPISSE

Arrêté : n°2613/P/12/CAO/TGI/PF
 Siège social : Ouagadougou
 Secteur 10 - 01 BP 2481 Ouaga 01
 Portable : 76 93 60 93 / 79 91 05 66

Directeur de Publication :

Guigma Arounan

Rédacteur en chef :

Tiendrebéogo Ousmane
 Tél. : 76 00 73 34

Equipe de rédaction :

Tiendrebéogo Ousmane
 Ouédraogo Ahmad dit Karamssamba
 Zoungrana Ablasse
 Nébié Zakaria
 Guigma Arounan
 Nana Moumouni

Montage :

Déogracias Conceptions : 78 23 01 73

Annonces publicitaires :

Pour tous renseignements,
 veuillez vous adresser à Rachid-production à
 l'adresse suivant :
 rachidproduction@yahoo.com où
 guigma.haroun@yahoo.fr

Imprimerie :

IMPF : 79 87 61 60

Pour vos critiques et suggestions

veuillez contacter

RACHID-PRODUCTION

sous l'adresse :

rachidproduction@yahoo.com

guigma.haroun@yahoo.fr

01 BP 2481 Ouaga 01

Cél. : 76 93 60 93 - 79 91 05 66



Comment perçoit-on les rêves en islam ?

Quelle importance faut-il donner aux rêves ? Peut-on les faire interpréter ? Je fais souvent des rêves prémonitoires et je voudrais savoir comment l'islam explique ce phénomène.

Il faut tout d'abord savoir que, d'après les sources musulmanes, les rêves sont de plusieurs types.

Le Prophète (*sur lui la paix*) a dit : "Le rêve est de trois sortes :

- le rêve où l'homme converse avec son âme ;
- le rêve qui cause de l'effroi ("*talzîn*"), provenant du diable"
- et le rêve véridique ; (rapporté par *at-Tirmidhî*, n° 2280).

1) "*Le rêve où l'homme converse avec son âme*" décrit ce que la psychanalyse contemporaine connaît bien : les messages du subconscient humain. L'homme voit en rêve ce qui, pendant l'état de veille, l'a marqué. L'homme voit également en rêve ce qu'il essaie de refouler, et ce genre de rêves peuvent lui révéler une part de ses désirs inavoués.

2) "*Le rêve qui cause de l'effroi, provenant du diable*" est le cauchemar. Il est provoqué, selon les mots du Prophète, par le démon, qui trouve là un moyen supplémentaire pour pouvoir troubler l'homme. On ne doit accorder, selon l'enseignement du Prophète, aucune importance à ce genre de rêves, et c'est pourquoi cela ne sert à rien de le raconter. Ainsi, à un homme venu lui raconter qu'il avait vu en rêve que sa tête s'en allait et qu'il essayait de la rattraper, le Prophète dit : "Lorsque le diable se joue de toi dans ton rêve, ne le raconte pas" (rapporté par *Muslim*, n° 2268). Si on fait de tels rêves, il faut, entre autres, demander à Dieu Sa protection contre le démon et ne le raconter à personne (rapporté par *al-Bukhârî* et *Muslim*).

Pour ces deux types de rêves (rêve purement psychique et cauchemar), il n'y a pas d'interprétation religieuse (*ta'bîr*) (*Hujjat ullâh il-bâligha*, tome 2 p. 531).

3) Seul "*le rêve véridique*" est sujet à interprétation religieuse. Ce type de rêve est constitué :

- du rêve qui contient une indication venant réellement de Dieu,
- du rêve prémonitoire,
- du rêve télépathique,
- etc.

En aucun cas, il ne s'agit de se fonder sur un rêve pour en vouloir à quelqu'un (parce qu'en rêve on aurait vu à son sujet quelque chose de déplaisant), ni pour établir ce qui est interdit, permis ou obligatoire (bref pas pour établir des règles - *ahkâm*). Prendre ce genre de rêve en compte veut dire que l'on peut en tenir compte dans la mesure où il nous donnerait une indication supplémentaire, dans tout cas ne contredisant aucun principe établi.

Le "*rêve véridique*" n'est pas synonyme de la bonne nouvelle ("*bushrâ*").

Il peut effectivement être une bonne nouvelle ("*bushrâ*") et être agréable. Mais constitue aussi un "rêve véridique" le rêve qui est vrai mais est déplaisant, parce qu'il constitue un avertissement venant de Dieu ("*indhâr*") ou un reproche ("*mu'âtaba*") (*Fat'h ul-bârî*, tome 12 p. 465). Le Prophète lui-même a vu un rêve véridique qui lui a été déplaisant (il s'agissait d'un événement futur ; il a raconté : "Alors que je dormais, (...), j'ai vu qu'on a placé devant moi deux bracelets en or ; cela m'a été déplaisant. On m'a donné la permission de souffler sur eux ; je l'ai fait et ils se sont envolés." Le Prophète a ensuite interprété ce rêve comme étant l'annonce des deux imposteurs qui devaient apparaître de son vivant : l'un au Yémen et l'autre à al-Yamama (rapporté par *al-Bukhârî*, n° 4118). Mais même quand il est déplaisant, le rêve véridique reste différent du cauchemar (le type de rêve n° 3, plus haut évoqué), ce dernier ne constituant qu'une scène d'effroi et d'affliction, à l'exemple de ces rêves où le dormeur se voit en train d'essayer de fuir ou de hurler.

Comment l'islam explique-t-il les rêves prémonitoires ? Pendant le sommeil, l'âme se trouve dans un état différent de celui où elle se trouve pendant l'état de veille, conformément à ce que Dieu en a dit dans le Coran : "Dieu prend les âmes au moment de leur mort, ainsi que l'âme qui n'est pas morte pendant son sommeil. Il garde alors celle au sujet de laquelle Il a décrété la mort et renvoie l'autre jusqu'à un terme fixé..." (Coran).

Après notre mort, nous irons dans le monde de l'étape (*al-barzakh*), mais pour le moment, nous vivons dans le monde que nous connaissons (*ad-dunyâ*). Or Dieu a créé une dimension où les actions que l'on fait prennent forme et où ce qui va arriver dans ce monde y prend d'abord forme également. C'est ce que *Shâh Waliyullâh* a nommé "*âlam ul-mithâl*" ("le monde de la représentation") (*Hujjat ullâh il-bâligha*, tome 1 pp. 51-56).

C'est bien pourquoi une fois, le Prophète Muhammad (*sur lui la paix*), à qui Dieu montrait parfois en état de veille aussi certaines des choses de ce monde de la représentation, dit à ses Compagnons : "Voyez-vous ce que je vois ? Je vois les troubles (*fitan*) tomber dans vos maisons comme la pluie" (rapporté par *al-Bukhârî* et *Muslim*). Or, il arrive parfois à certaines personnes que leur âme, pendant leur sommeil, voit certaines de ces choses se déroulant dans ce monde de la représentation ("*âlam ul-mithâl*"). C'est l'origine des rêves prémonitoires. Le Prophète a ainsi vu en rêve l'apparition des deux imposteurs (comme nous l'avons vu plus haut). Il a aussi eu un rêve, alors qu'il était encore à La Mecque, qu'il émigrerait vers une terre où se trouvaient des dattiers, mais il avait cru qu'il s'agissait de la ville de al-Yamâma ou de celle de Hajar ; les faits lui montrèrent ensuite qu'il était en fait question de la ville de Yathrib, celle qui devait ensuite s'appeler Médine (rapporté par *al-Bukhârî* et *Muslim*).

Un autre type de rêve véridique est celui où l'on voit la représentation d'un acte, vertueux ou mauvais. Il s'agit apparemment, ici encore, du fait que l'âme du dormeur a des aperçus de scène du monde de la représentation ("*âlam ul-mithâl*"). *Ummi al-'Alâ* vint ainsi raconter au Prophète qu'elle avait vu en rêve que *'Uthmân ibn Maz'ûn*, décédé, avait une source qui coulait. Le Prophète dit : "C'est son action qui continue pour lui" (rapporté par *al-Bukhârî*, n° 6615). *'Uthmân* avait fait un acte vertueux dont les effets continuent sur terre après la mort (voir *Fat'h ul-bârî*, commentaire de ce Hadith). Le Prophète lui-même avait, un matin, raconté à ses Compagnons avoir fait un rêve où il avait vu deux anges l'emmener avec eux et où, au cours d'un voyage, il avait vu différentes personnes subir différents types de punitions : il y avait celui qui, durant sa vie, prêtait à intérêt, celui qui, durant sa vie, faisait courir des rumeurs, etc. (rapporté par *al-Bukhârî*, n° 1320, etc.).

Interprétation des rêves.

Nous avons déjà dit que seul le "rêve véridique" était à interpréter. L'interprétation des rêves est une science, et le Prophète a dit qu'il ne fallait pas interpréter les rêves n'importe comment (voir *Fat'h ul-bârî*, tome 12 pp. 539-541). L'interprétation repose sur la compréhension du symbolisme : quelle chose vue dans le rêve représente quelle chose ? Certains symbolismes sont universels, tandis que d'autres sont régionaux, liés aux cultures (voir *Hujjat ullâh il-bâligha*, tome 1 p. 263).

Avertissement :

Que certains rêves soient véridiques ne devrait pas pousser des musulmans et musulmanes à accorder une importance excessive aux rêves ; il en est ainsi qui considèrent chacun de leurs rêves comme étant "véridique" (prémonitoire ou autre), qui vivent ainsi dans un monde quasi-virtuel et qui parfois s'angoissent pour des causes bien légères.

Wallâhu a'lam (Dieu sait mieux). □

Par Oumou Djamil
Extrait du livre de l'imam *Ibn Abî Bakr Ibn Qayyim al-Jawziya*

De la bonne nouvelle !

Par la grâce d'Allah, désormais, vous pouvez consulter votre mensuel d'information Islamique "le vrai visage de l'Islam" sur votre site favori :

WWW.BISSMILLAHI-BF.ORG/

Ensemble pour un Islam décomplexé au Burkina Faso

Les dangers pour le savant qui fréquente le sultan

Dans Al Amâli du Cheykh Azz Ed-Dine Ibn Abd-Es-Salâm 1 -qu'Allâh lui fasse Miséricorde-, on retrouve le passage suivant : « Alors que certains gouverneurs de l'Etat lui écrivaient pour l'inciter à rencontrer le roi et à lui rendre visite afin d'honorer son rang et d'écrire à ses ennemis, le Cheykh -qu'Allah soit Satisfait de lui- eut la réaction suivante : « J'ai étudié la science pour être un ambassadeur entre Allah et sa création, penses-tu que je vais me rendre à la porte de ces gens ? »

Al Qarâfi -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- dit : « Il souligna-qu'Allah soit Satisfait de lui- le fait que celui qui porte cette science, qui est un rapporteur de la part d'Allah à Ses serviteurs a reçu un tel honneur qu'il n'est pas convenable pour lui de faire cela. »

Ibn Al Hâdjaj dans Al Madkhal a dit : Il convient au savant, il lui incombe même, de ne pas se rendre chez les fils de la dounya, car il est plus convenable pour un savant que les gens soient à sa porte que l'inverse.

Il n'y a pas d'argument valable dans le fait qu'il ait peur d'un ennemi ou d'un envieux ou quelqu'un de semblable parmi ceux dont il craint les nuisances, ni qu'il espère par là repousser une chose qu'il redoute, ni qu'il y espère une cause pour satisfaire les besoins des musulmans apportant ainsi un intérêt et repoussant un mal, car ceci ne constitue pas une excuse qui lui servira (devant Allah).

Pour ce qui est du premier argument : C'est parce que s'il fait cela par convoitise de l'âme, son action ne sera pas bénie. Et s'il a peur de ce qu'il a cité, ceci est encore pire que la convoitise de l'âme et il se peut que celui chez qui il se rend par intérêt lui inflige une punition avant

l'heure. Quant au deuxième argument : Il commet là une chose assurément pros- crite à cause d'une chose à éviter et dont l'anticipation dans le futur n'est que pré- sumée. Il se peut que cela arrive comme il se peut que cela n'arrive pas. Il se doit alors sur le moment de ne pas commettre ce qui est blâmable par la législation.

Au contraire, contribuer à satisfaire ses besoins et ceux des musulmans se réalise en boycottant les portes de ces gens, en plaçant sa confiance en Allah Soubhânah et en s'en remettant à lui car c'est Lui Soubhânah qui satisfait les besoins et qui dissipe les craintes, c'est Lui qui assujet- tit les cœurs des créatures et qui les dirige vers ce qu'Il veut, comme Il veut.

D'ailleurs Allah dit : « Et si tu avais dé- pensé tous les trésors de la terre, tu n'au- rais pas pu unir leurs cœurs. Seul Allah les a unis ».

(Sourate 8, Verset 63.)

Allah a donc cité ceci pour exposer ce

qu'il a accordé à Son Prophète -sallâ l- Lahû 'aleyhi wa sallam-. Si le savant sui- vait le modèle du Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- et grâce à la bénédic- tion qu'il y a dans le fait de le suivre - sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-, il serait à l'abri de se rendre chez ces gens- là comme le font certaines personnes, ce qui représente un poison fatal.

Pour certains contemporains, leur va-et- vient aux portes du sultan est une humi- lité de leur part ou a pour but de les guider (les sultans) vers le bien et d'au- tres choses parmi celles qui leur viennent à l'esprit, et ceci est courant.

Chose que les premiers avaient réprouvé prenant l'exemple du témoin et du juge. Lorsque le témoin fiable se rend souvent chez le juge, cela constitue un délit de sa part et son témoignage n'est plus receva- ble.

Une personne à qui je fais confiance m'a raconté qu'il a connu un savant qui en-

seignait dans une école et sa subvention lui fut supprimée, de même que pour ses élèves.

Ces derniers lui dirent : « Se pourrait-il que vous alliez voir untel ? »

Mais il répondit : « Par Allah j'ai honte de- vant mon Seigneur qu'un homme de mon âge se mette à mentir devant untel ».

« Comment cela ? », lui demandèrent-ils. Il répondit : « Chaque matin, je me lève en répétant : « Ô Allah, il n'est personne qui puisse faire obstacle au don que tu as octroyé et nul ne peut faire don d'une chose que tu as refusé d'accorder.

Vous voulez que je dise cela et qu'ensuite je me mette debout entre les mains d'une créature pour lui demander ce don ? Non, par Allah je ne le ferai pas ».

Le savant est plus à même d'avoir confiance en Allah en ce qui concerne le don et son retrait, et il n'a pas d'excuse dans le fait de demander (pour subvenir aux besoins de) sa famille car s'il délaisse cela par crainte pour son noble rang, Allah ne lui fera pas perdre son intention, Il lui octroiera (ce don) ou lui ouvrira une autre source de revenus du monde de l'in- visible qui sera meilleure que celle-ci, Il l'aidera et satisfera son besoin comme Il veut, de la manière qu'Il souhaite.

Enfin, celui qui a renoncé à une chose pour Allah, Allah la lui remplacera par ce qui est meilleur provenant de là où il ne s'y attend pas.

Source : Ce que les premiers érudits ont relaté concernant le fait de se rendre chez le Sultan. □

PEINE CAPITALE DES ASSASSINS EN ISLAM

Les conditions indispensables

Bonjour. J'ai lu dans les journaux que certains pays musulmans appliquaient la peine capitale pour les meurtriers. Après avoir effectué des recherches, je me suis aperçue que le Coran mentionne en effet cette peine, en tant que talion. Comment expliquez-vous la présence de cette peine dans le livre de l'Islam alors que, à en croire vos articles, l'Islam serait une religion belle et humaniste ? J'ai lu différents articles de votre site, mais je n'ai rien trouvé à ce sujet. Pourriez-vous me renseigner s'il vous plaît ?

Réponse : Bonjour à vous.

Je voudrais tout d'abord souligner que je n'aborde ce point que parce que vous me questionnez à son sujet. Et si vous le faites, c'est parce que vous voulez comprendre un aspect du contenu du Coran qui vous trouble, comme peut-être d'autres personnes. Nous musulmans n'avons rien à cacher et c'est donc de bonne grâce que je vais humblement apporter des éléments de réponse.

Je voudrais également souligner que nous parlons bien de la présence d'un verset donné dans le Coran. La présence d'un verset et l'application de son contenu sont deux choses : l'application de cette catégorie de versets n'est ainsi pas possible en terre non-musulmane.

C'est vrai, le principe de la peine capitale pour le meurtrier est mentionné dans le texte du Coran (qui est, rappelons-le, explicité par les textes de la Sunna). Cependant, la peine capitale qu'évoquent le Coran et la Sunna n'a rien à voir avec celle qu'ont connue des pays européens dans le passé, ou que connaissent aujourd'hui encore les Etats-Unis.

D'après les textes des sources musulmanes eux-mêmes, cette peine est inapplicable au meurtrier si n'importe laquelle des quatre conditions suivantes est absente :

1) Que la famille de la victime réclame l'application de la peine capitale :

Ce point est souvent passé sous silence par ceux qui ont à cœur de critiquer l'Islam, et pourtant il est essentiel. En effet, l'appli-

cation de la peine capitale au meurtrier n'est pas systématique. La police et les tribunaux peuvent – et doivent – établir qui est le coupable. Mais l'application de la peine capitale sur celui-ci ne dépend pas de la volonté des policiers ou des juges, mais de celle des proches de la victime (sauf les cas où le meurtrier est muhârib, comme l'a rappelé Ibn Taymiyya : MF 28/310). Encore faut-il qu'en plus de cette demande de la part des proches de la vic- time, les trois autres conditions que nous allons voir soient présentes, sinon, la peine capitale n'est pas non plus applica- ble, le seul recours étant le paiement, par le meurtrier, d'un dédommagement (diyya). Et au cas où ces trois conditions sont présentes mais que les proches de la victime ne demandent pas l'application du talion, c'est alors le tribunal qui peut condamner le meurtrier à une peine comme un empri- sonnement, etc..

Le Coran, que vous avez cité dans votre question, dit : "Celui à qui son frère aura pardonné quelque chose, alors (on lui fera) une requête convenable [le paiement du

dédommagement], et (il s'en) acquittera de bonne grâce. Ceci est un allègement et une miséricorde de la part de votre Sei- gneur..." (Coran 2/178). Dans le même ordre d'idées, le Prophète a dit : "Celui dont (un proche) a été tué, ou celui qui a été blessé, a le choix entre trois possibili- tés : soit il demande la loi du talion, soit il pardonne, soit il prend le dédommage- ment financier (diyya)..." (rapporté par Abû Dâoud, n° 4496, une version voisine est rapportée par Ibn Mâja, n° 2623). Ces proches de la victime n'ont pas le droit de se faire justice eux-mêmes, et ils doivent donc porter plainte et préciser leur requête (talion ou dédommagement financier) au- près du tribunal compétent. Celui-ci éta- blira les culpabilités et statuera en fonction à la fois de la requête et de la présence ou, au contraire, de l'absence des conditions suivantes.

2) Qu'il y ait des preuves irréfutables de la culpabilité :

Une simple présomption n'est pas suffi- sante pour établir la culpabilité. Celle-ci ne peut être établie que sur la base d'une preuve irréfutable ("bayyina"), par exem- ple un témoignage remplissant les strictes conditions voulues, ou l'ADN aujourd'hui, etc. (au sujet de ce qui constitue une

"bayyina", se référer à l'ouvrage de Ibn ul-Qayyim, At-Turuq ul-hukmiyya). La présence d'indices réels mais insuffisants (par exemple lawth) fait - mais cela d'après un des avis existants entre les mujtahidûn - que le seul recours possible est non pas le talion mais le dédommagement financier (diya), par l'intermédiaire de la formule de la qassâma (selon une des interprétations de ce en quoi consiste cette dernière).

3) Qu'il soit prouvé qu'il y avait intention de tuer :

Le fait d'avoir établi les preuves irréfutables à propos de l'identité du meurtrier ne suffit pas. Il faut qu'il soit également prouvé qu'il avait l'intention de tuer. Le droit musulman distingue à ce sujet, sur la base de Hadîths, trois catégories principales de meurtres : le meurtre avec intention de donner la mort (al-qatl ul-'amad), les coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner (al-qatl shib'h ul-'amad), et les coups et blessures involontaires (ou administrés par erreur, suite à une méprise) ayant entraîné la mort (al-qatl ul-khata'). Seule la première de ces catégories rend possible (sous réserve de présence des autres conditions) l'application de la peine capitale. Or, le simple fait que l'objet ayant entraîné la mort soit un objet qui ne soit généralement pas employé pour tuer rend impossible l'inculpation sous le chef de cette première catégorie, et le seul recours est alors le dédommagement financier (diya).

Et même dans le cas où l'objet ayant causé la mort est un objet généralement employé pour tuer, il faut encore établir les circonstances exactes du meurtre : il peut arriver, soulignent les juristes, que lors d'une partie de chasse, un coup visant un animal ait mortellement blessé un homme, ce qui fait entrer l'homicide sous le chef de la

troisième catégorie citée ci-dessus, et rend donc impossible l'application de la peine capitale. Ici encore, le seul recours possible est alors le dédommagement financier (diya).

4) Qu'il n'y ait pas des circonstances atténuantes :

Enfin, la présence de circonstance atténuante rend caduque l'application de la peine capitale malgré la présence des trois conditions précédentes. Ainsi en est-il du cas de légitime défense, évoqué explicitement par le Prophète (rapporté par Muslim, n° 140). De nombreux autres cas ont été pris en compte par des juristes et ont été évoqués dans les ouvrages du droit musulman, conformément au principe juridique bien connu "Al-hudûd wal-qisâs tandarî'u bi-shs-shubuhât" : "Les peines et le talion sont caducs dès qu'un doute est présent". L'accusé profite du bénéfice du doute, qui fait encore une fois que le seul recours possible est le dédommagement financier (diya).

Très bien, me direz-vous, mais pourquoi, malgré ces conditions pointues, l'Islam n'a-t-il pas complètement fermé la porte à la peine capitale ?

Voici la réponse, sous forme d'une histoire vraie : je connais une personne qui est de confession musulmane en même temps que de nationalité française. Cette personne m'a raconté que, alors qu'elle habitait un pays dit du Tiers-Monde, elle y avait un ami français non-musulman avec qui il lui arrivait de discuter de choses et d'autres, et qui lui disait parfois que pour lui, il était incompréhensible que le Coran évoque seulement la peine capitale, et que le caractère humaniste de l'islam était donc plus que douteux. Cette personne lui répondait en lui expliquant dans les grandes lignes ce que nous venons de voir, à savoir que les conditions pour l'application de

cette peine sont pointilleuses, et que de toute façon tout dépend de la demande des proches de la victime et non de la volonté du tribunal seul. "Voilà donc bien la tradition de vengeance propre aux habitants du désert où est né l'islam ! Nous humanistes sommes beaucoup trop évolués pour nous laisser aller à ce genre de sentiment de vengeance de l'Antiquité", lui répondait invariablement cet ami.

Un jour, me raconte cette personne de ma connaissance, je rencontre cet ami après l'avoir perdu de vue depuis quelques mois. Son air abattu me frappe. Je n'en laisse pour autant rien paraître et engage la conversation. Au fil de celle-ci, il me raconte le malheur qui lui est arrivé : un homme a violé sa fille (moins de dix ans) puis l'a tuée en lui fracassant le crâne contre un rocher. Il me raconte également : "Lorsque j'ai su qui était le meurtrier - car il avait été confondu - et lorsque j'ai vu les policiers l'embarquer, je me suis précipité sur lui. Si les policiers ne m'avaient pas maîtrisé, j'aurais fini par l'étrangler tellement j'étais fou de rage. Et je ne sais pas si je pourrai me maîtriser si je le vois de nouveau et s'il est à portée de mes mains... Violenter et tuer une gamine même pas âgée de dix ans, qui était adorable et jouait sur mes genoux, que j'ai élevée avec amour !" Je lui dis alors : "N'était-ce pas toi qui me disais que tu es trop évolué pour te laisser aller à des sentiments de vengeance ? - Oui, mais je n'avais encore jamais imaginé ce que représente un tel malheur", me répond-il.

Cet homme est donc passé d'un extrême à l'autre : hier il critiquait la seule autorisation, donnée en terre musulmane au proche de la victime, de pouvoir demander aux pouvoirs publics l'application de la peine capitale, application qui en plus est restreinte par les nombreuses autres conditions citées plus haut. Aujourd'hui, il

déclare qu'en tant que proche de la victime, il ne peut pas se retenir face au meurtrier de sa fille. Humain, trop humain. C'est pour éviter les excès qui, en pareille circonstance, se produisent plus souvent qu'on ne pense et qui sont justement humains, trop humains, que le texte coranique, malgré les strictes conditions nécessaires pour l'éventualité d'une peine capitale, n'a pas totalement fermé cette porte.

Cependant, malgré tout, l'islam recommande le pardon plutôt que la demande du talion. Il est en effet demandé à la famille de donner préférence au pardon (le pardon complet ou, au moins, le recours au dédommagement) plutôt que de demander l'application du talion. Le Compagnon Anas rapporte : "Chaque fois qu'un cas, où le talion était applicable, était présenté au Prophète, il recommandait (aux proches de choisir) le pardon" (rapporté par Abû Dâoûd, n° 4497).

Synthèse de la réponse :

L'islam n'entend pas appliquer de façon systématique la peine capitale au meurtrier : il ne l'envisage que sur la demande des proches de la victime (qui ne peuvent pas se faire justice eux-mêmes). Même en cas d'une telle demande, l'Islam rend nécessaire la présence de nombreuses conditions pour que cette application puisse être faite par le pouvoir exécutif. Enfin, l'islam recommande aux proches de pardonner plutôt que de demander aux tribunaux l'application de la peine : "Celui qui pardonne cela, ce sera une cause de pardon pour ses (propres) péchés" (Coran 5/45). "Chaque fois qu'un cas, où le talion était applicable, était présenté au Prophète, il recommandait (aux proches de choisir) le pardon" (rapporté par Abû Dâoûd, n° 4497).

Wallâhu A'lam (Dieu sait mieux). □

Par M N

« L'Autre Regard »

Le prochain nom de votre journal

Voilà deux ans que le mensuel d'informations islamiques est dans vos kiosques. En deux ans, nous avons reçu des critiques, des suggestions dans le but d'améliorer le contenu de votre journal pour vous satisfaire davantage. Nous vous sommes très reconnaissants pour cette marque d'attention et de confiance. A Allah, qu'il plaise de vous en récompensez par le bien. Toujours dans cette dynamique d'amélioration, il nous plaît de porter à votre connaissance du changement très prochain de la dénomination de votre journal. Désormais, le Vrai visage de l'Islam, s'appellera Journal « L'Autre Regard ». Outre ce changement, et ayant pris acte de vos suggestions, le contenu également va connaître une légère modification. C'est le lieu ici de réitérer nos remerciements à tous lecteurs et de vous prier de continuer de nous apporter vos critiques et suggestions.

La Direction

DR SAÏD MUHAMMAD OUEDRAOGO

« Il faut de la sagesse et de la concertation pour sortir de la crise »

Le Dr. Saïd Muhammad Ouédraogo, diplômé de la grande université Sunnite « Al Azar ». Avec lui, il a été question de son cursus universitaire et des grandes questions portant sur l'Islam et sur la situation nationale. Sans détour, il a répondu à nos questions.

Qui est le Dr Saïd Muhammad Ouédraogo ?

Les louanges sont à Allah et son salut et ses bénédictions sont également sur son noble prophète (PSL). Avant tout propos, je vous remercie d'avoir effectué ce déplacement au nom de l'Islam. Nous vous remercions car le prophète (psl) a dit que, celui qui n'est pas reconnaissant envers son prochain ne le sera pas envers Dieu. Mon nom est Saïd Mohammad Ouédraogo, fils de El hadj Idriss Ouédraogo, et mon grand-père se nommait el hadj Moussa Ouédraogo.

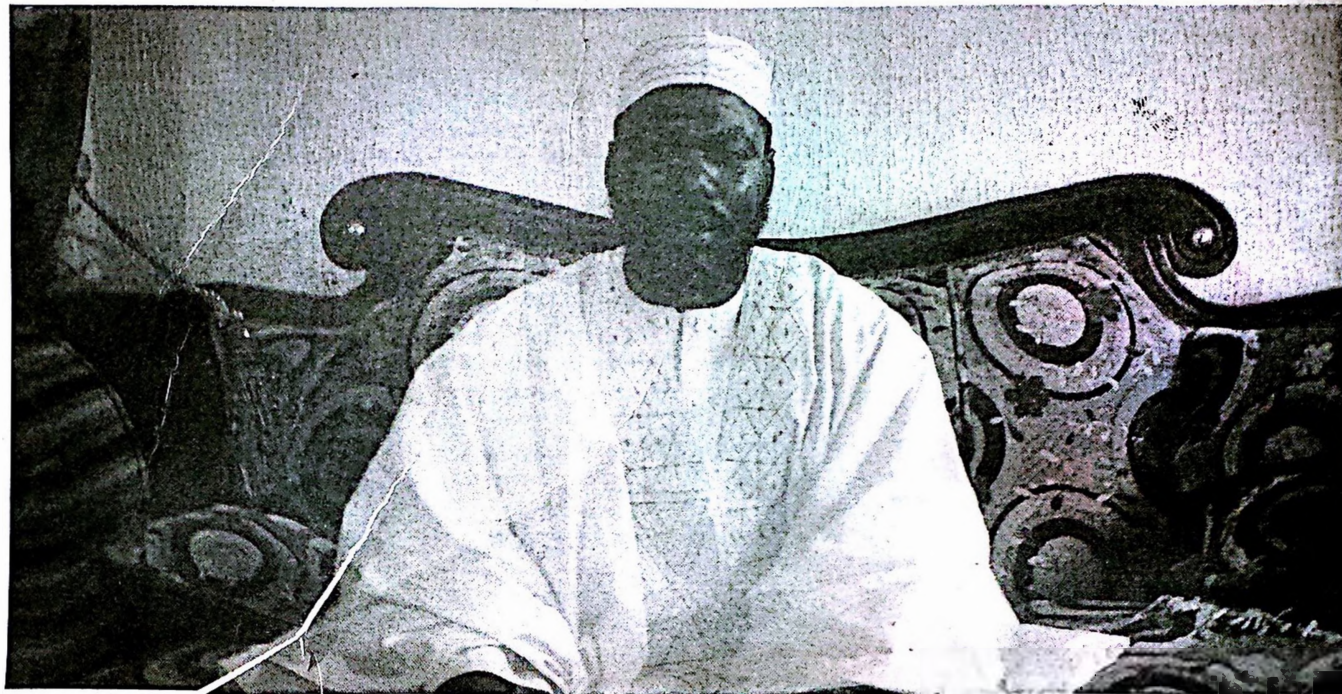
Parlez-nous de vos débuts en tant qu'élèves

J'ai commencé à apprendre la religion quand j'avais trois ans dans le Majliss fondé par mon père pour enseigner l'Islam aux gens. Il était le grand Imam de Téma. J'ai mémorisé beaucoup de sourates avant l'âge de six ans. C'est en 1982 que j'ai débuté mon cursus dans une Médersa lorsque mon père a pris la décision de réformer son Majliss. Il le transforma en Medersa en fonction de l'évolution du monde.

Car les savants de la jurisprudence ont dit que la religion s'adapte en tout lieu et à tout moment. Quand les portes de cette école furent ouvertes, je fus le premier élève inscrit dans cette école. En 1987, je suis allé à Ramatoullahi pour poursuivre. En 1990, j'ai obtenu mon CEP et mon BEPC en 1994. A cette époque, il n'y avait pas de classe de second cycle. Je me suis donc retrouvé enseignant à Sekba, (un village du Yatenga) à la demande du directeur Abdoul Aziz Maïga et du Cheick Aboubacar Maïga Sâni. Mais le besoin de poursuivre mes études était fort. Ainsi en 1996, je suis venu à Ouagadougou pour m'inscrire au lycée du Cheick Doucouré à Hamdalaye. En 2000, je suis allé encore à Ramatoullahi pour faire la première et la terminale. C'est là que j'ai eu mon Baccalauréat la même année.

Et la suite ?

A ma terminale, à trois mois du Bac, j'ai passé un concours pour une bourse égyptienne et je fus le seul à être retenu. Après l'obtention de cette bourse, j'ai fait mes papiers et nous avons pris notre vol le 6



septembre, pour atterrir au Caire le 7 septembre 2000. La coutume dans les universités exige aux élèves expatriés de faire un test de niveau. Chose qui demande une préparation d'une année. D'abord, nos Bac ne sont pas reconnus, il fallait obtenir le bac égyptien avant l'accès à l'université. A notre niveau, nous avons passé ces examens de l'oral à la composition et toutes les matières ont été l'objet de questions. Après mon succès à cet examen, je suis allé en terminale pour six mois.

Après avoir bataillé dur, j'ai été parmi les cinq premiers de ma classe. Chose qui a étonné plus d'un.

Maintenant vous êtes étudiant ?

Oui, C'est en 2001 que je suis allé en Fac. On m'a proposé une quarantaine de branches. J'ai fait le choix des études islamiques notamment les fondements de la religion musulmane y compris ceux de d'autres religions.

Après deux ans dans cette filière, j'ai opté pour la compréhension du Coran (Tafsir), sanctionnée en 2004 par une licence. Dans la même année, j'ai effectué le pèlerinage. En 2005, je suis revenu au pays où j'ai fait un grave accident à Ouagadougou. Finalement, je suis reparti en Egypte en 2008. Et c'est en 2011 que j'ai obtenu mon doctorat.

Quels conseils avez-vous pour de nouveaux étudiants qui aspirent poursuivre leurs études à l'étranger ?

Le prophète (psl) dit que la religion est l'honnêteté. Ce qui veut dire qu'on doit être honnête quand on veut faire des études. Il a aussi dit que les actes ne valent que par l'intention. Il faut que les futurs étudiants aient à l'esprit qu'ils doivent purifier leur intention pour la recherche du savoir et c'est en cela qu'ils y parviendront. A cela, s'ajoute la crainte de Dieu. Si ces conditions sont réunies, ils verront qu'Allah facilitera le reste des choses et ils pourront avoir un vrai bagage en matière de savoir.

Comme vous connaissez bien l'Egypte, parlez-nous un peu des frères musulmans ?

Ce sont des questions qui doivent intéresser tout musulman. Le prophète (psl) dit que le musulman qui ne fait pas des préoccupations des autres musulmans les siennes n'est pas un bon musulman. Tout musulman, quel qu'il soit, où qu'il soit, qui souffre de problème, cela doit être ressenti par le reste des musulmans. Le prophète (psl) dit également, que les musulmans sont comparables à un seul corps où lorsqu'un organe va mal, c'est l'ensemble du corps qui en souffre. C'est pour dire que les frères musulmans sont nos frères en Islam. Ce qui a pu bien leur

arriver nous touche également. Ce qu'il faut savoir d'eux, c'est les Frères musulmans sont de véritables savants. Ce sont des gens qui appliquent la religion. En Egypte, les grands médecins, professeurs et les riches proviennent des frères musulmans. Ils étaient également pour la prise en charge gratuite des étudiants.

Qu'est-ce qui explique le revers qu'ils vivent actuellement, selon vous ?

C'est l'attachement ferme à leur idéologie, qui diverge avec la vision des autres partis qui explique cela. Ils disent que c'est un devoir que les responsables du pays soient des musulmans convaincus et en cela il faudrait faire de la politique pour conquérir la magistrature suprême. Par contre, d'autres trouvent cela facultatif. Et ils comptabilisent 81 ans dans leur engagement en politique avec pour fondateur Hassan El Banna et leur grand savant est Sayed El Koutoubi. Tous ces leaders ont été mis à mort. Le pays a évolué dans cette dynamique jusqu'à l'avènement du printemps arabe en 2011, consécutive au départ du président Hosni Moubarak et la prise du pouvoir par l'armée. Après les élections, Mohammed Morshi, un frère musulman a été élu brillamment. Ce dernier est reconnu comme un grand savant puisqu'il enseignait même aux Etats-Unis.

Mais, qu'est-ce qui peut expliquer la chute de ce grand parti, vieux de 80 ans ?

D'abord, les promesses de campagne faites aux populations. Maintenant, arrivés au pouvoir, les frères se sont précipités dans leur engagement et ont dévoilé tout de suite leur intention. Ils ont manqué de patience et de stratégie pour employer la procédure normale pour implanter l'Islam.

Vous évoquez leur impatience, que voulez-vous nous faire comprendre ?

Le peuple égyptien pendant trente ans a acquis des réflexes. Quand les frères sont arrivés, ils ont voulu appliquer la justice sur les grands du régime Moubarak en les mettant en prison.

Ils ont voulu faire restituer tout de suite au peuple son droit. Ils ont voulu aller vite dans l'application de la charia. Il y eut beaucoup de restrictions, trop de divergences et le peuple a trouvé que c'était de trop. C'est cela qui explique la chute de Morshi.

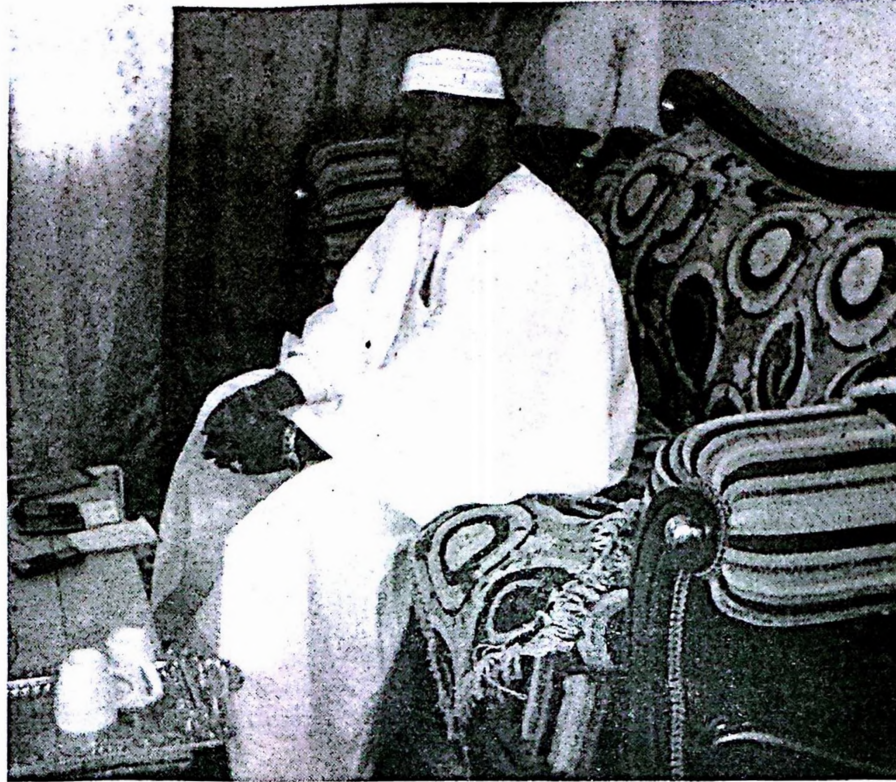
A vous comprendre, les divergences sont sources de problème. Dans notre contexte burkinabè que pensez-vous des divergences en matière de tendance notamment celles que nous connaissons ?

Vous voulez parler des tendances comme la Communauté musulmane, le Mouvement Sunnite, la Tidjania et bien d'autres ? A ma connaissance, la religion auprès d'Allah est bel et bien l'Islam et ceux qui le pratiquent sont appelés des musulmans.

A l'époque du prophète (PSL), nous ne l'avons pas vu désigner des gens sunnites, frères musulmans, chiïtes, ou que sais-je encore. Je suis contre le fait qu'on étiquette les musulmans. Soit on est musulman soit on ne l'est pas du tout. Les musulmans de la génération du prophète étaient unis à l'idéal de l'Islam si bien qu'ils ont émergé et fait propager la religion d'Allah.

A notre niveau, chaque groupe ou association estime qu'il est le meilleur et mérite le paradis plus que l'autre. Cette considération n'est pas digne d'un musulman. De nos jours, nous avons un défi à relever, celui de l'union des musulmans dans la solidarité.

Sinon, les apparences ne font pas de nous des musulmans. Les associations doivent œuvrer pour converger vers un seul Islam. Ce travail incombe aux savants qui doivent s'entendre et défendre l'Islam au lieu de se mettre à défendre leur groupe d'appartenance. Le calife Haroun Rachid disait de s'entendre sur les questions où l'on peut s'entendre et de se pardonner sur celles qui divisent.



Aujourd'hui on a l'impression que les leaders musulmans sont à la traîne par rapport aux infrastructures sociales, à l'entraide etc...

C'est une remarque pertinente, mais comme nous ne sommes pas bien organisés, cela fait que notre nombre est insignifiant et nous sommes incapables de réaliser des projets d'intérêt commun pour le peuple et pour nous-mêmes. En Egypte par exemple, chaque mosquée a une clinique ou un centre de santé, plus grand et mieux équipé. Et dès qu'on annonce par exemple le besoin d'achat d'appareil médical à coup considérable, en l'espace de quelques jours, on revient annoncer que l'appareil a été acheté. En revanche, si vous donnez de votre argent et que ce n'est pas sûr que cet argent arrivera à bon port, ça pose problème. Dans nos mosquées, on veut être les seuls à tout gérer. L'on confond toutes les fonctions. Pour que les musulmans réalisent ensemble des infrastructures et autres lieux, d'intérêt commun, il faut que nous soyons organisés et qu'on arrive à répartir les rôles et surtout qu'on s'assume.

Comment rester en bon exemple ?

Un bon musulman doit s'occuper de sa personne. Les fautes des autres ne doivent pas être sa préoccupation. Le bon musulman, dans un monde comme le nôtre, doit s'examiner afin de faire un effort dans tous les domaines, du culte aux affaires mondaines, pour que Dieu soit satisfait de lui.

Comment être un bon époux en Islam ?

C'est de mettre en pratique les enseignements de l'Islam. Un bon époux c'est celui qui est bon avec son épouse. Main-

tenant, si vous épousez plusieurs femmes alors que vous êtes dépourvu de moyens, il y a problème. Cela est valable pour les enfants. L'on est un bon époux quand on est bon envers son (ses) épouse(s) et ses enfants, parce que ces derniers sont bien éduqués et bénéficient de bons traitements.

Il a été dit que les moyens c'est Dieu qui les donne, donc par conséquent, avoir plusieurs épouses et enfants, n'est pas un problème, c'est à Dieu que revient leur subsistance !

Le calife Oumar disait de se prémunir des besoins avant de se confier à Dieu. Cela veut dire que quand vous avez un projet, il faut créer les conditions de réalisation et de réussite de ce projet. Vous n'allez pas créer un projet en restant les bras croisés pour dire qu'Allah va le faire fonctionner dans l'efficacité. Dieu a également doté à l'homme d'un cerveau pour qu'il réfléchisse et planifie ses projets. Pour revenir sur la question de l'épouse, Dieu recommande d'épouser les femmes qui vous plaisent et limite le nombre à quatre. Si vous craignez d'être partial entre les femmes, il faut vous contenter d'une seule épouse. Le prophète (psl) recommande également à ceux qui ont la possibilité de se marier... Il s'agit d'une question de moyen quand on parle de possibilité. La possibilité ici fait référence à un lieu pour dormir, l'entretien, la subsistance...

Pour rester sur la question, le constat est réel, les musulmans font beaucoup d'enfants et ce n'est pas sûr qu'ils aient des moyens pour s'occuper correctement d'eux notamment les questions liées aux frais de scolarité, de leur pro-

blème de santé pour ne citer que ceux-là. Quand on évoque ces questions; d'aucuns trouvent qu'on est dépourvu de Tawhid (foi) ?

Dieu n'impose une charge à l'homme que selon sa capacité. Parlant d'enfants, il faut tenir compte de la santé de la mère, de l'enfant et de quoi ils vont vivre. Si vous faites beaucoup d'enfants alors que n'avez pas les moyens de vous occuper d'eux, vous risquez d'avoir un péché aux yeux d'Allah.

De votre retour de l'Egypte, quelles sont vos occupations ?

Je fais toujours la navette entre l'Egypte et le Burkina Faso dans le cadre de l'appel à l'Islam et je gère d'autres activités. Nous construisons des mosquées et nous avons déjà érigé plus de 20 mosquées au pays. Ce sont de grandes mosquées d'environ 200 mètres carrés.

C'est seulement au Burkina Faso ?

Nous avons deux grandes mosquées au Togo et une de 400 mètres carrés au Ghana et une autre au Tchad. Pour revenir aux pays, nous avons construit des medersas et nous avons en charge plus de quarante enseignants. Par ailleurs, pendant la fête de Tabaski, nous immolons des bœufs pour que tout le monde gagne. C'est pareil pour le mois de ramadan pendant lequel nous donnons des vivres aux gens. Le jour de rupture, nous distribuons des habits. Chez moi, à Téma, nous construisons des écoles. Nous avons commandé une machine de 2 000 000 de nos francs pour confectionner les livres scolaires.

Quels sont vos appuis ?

Je travaille avec des amis. Sinon nous n'avons pas de soutien au niveau extérieur.

Quelles sont vos nouvelles perspectives ?

Je suis préoccupé pour la construction de centres de santé. Ma deuxième préoccupation, c'est de pouvoir entretenir les imams, les payer chaque fin de mois dans nos différentes mosquées.

Quelle lecture faites-vous de la situation nationale si tendue ?

Ce que nous demandons aux dignitaires politiques, religieux, intellectuels, coutumiers, qu'ils sachent qu'ils sont les garants du dépôt que Dieu leur a confié. Si un malheur arrivait dans ce pays, ils sont responsables. Les populations portent sur leur tête un canari d'eau, s'il s'explode, l'eau versera sur tout le monde. Il faut que nos autorités gèrent cette crise avec sagesse dans la concertation et le dialogue. □

Par Arouna Guigma

SERMON DU DR MUAHAMMAD KINDO SUR LA SITUATION NATIONALE

Une sortie jugée hybride

Les moments qu'ont vécus les Burkinabè ont suscité non seulement des réactions de la part des politiques, des acteurs de la société civile mais aussi des religieux. Dans le sillage des musulmans, c'est le sermon du Dr Mohammed Kindo du vendredi 24 octobre 2014 à la grande Mosquée du Mouvement sunnite, qui aurait retenu l'attention des uns et des autres. Pour une fois, son discours n'a pas été suivi par bon nombre comme d'habitude. Beaucoup n'ont pas compris le sens de ce sermon qui décourageait les fidèles à se lever pour prendre leur destin en main. Le sermon a jeté un flou quant à l'attitude que doit avoir un musulman dans de telles circonstances.

A l'occasion de cette Khoutba, le Dr Kindo, actualité oblige, est revenu sur la situation nationale. Il est revenu sur les remous et les marches organisées ces derniers temps pour dire non à la politique du pouvoir de la 4e république. Citant le Coran, le Dr a affirmé que trois conditions prédestinent la destruction d'un peuple. Primo, Lorsqu'un peuple n'est pas reconnaissant envers les bienfaits d'Allah sur lui et fait de la désobéissance et la mécréance son sport favori. Cette attitude attire la colère d'Allah qui peut laisser s'abattre sur lui un malheur.

Secundo, quand un peuple dans son aise et dans sa sûreté exige un changement alors qu'il est pourvu de quoi maintenir son équilibre dans la société notamment les bienfaits comme la santé, la paix, la prospérité et bien d'autres à l'image des fils d'Israël qui exigèrent que Moïse demande à son Dieu de leur accorder quelque chose de meilleure. Cette attitude également peut entraîner le déchainement de la colère

d'Allah. Tertio, le troisième facteur est lié à la mauvaise gouvernance. Lorsque les détenteurs du pouvoir se plaisent dans l'injustice et la corruption, disposent de tout alors que le reste du peuple ploie sous la misère, la destruction peut également advenir. Dans son discours, le Dr a semblé faire comprendre que le Burkina Faso est un havre de paix, de stabilité, choses qui sont des bienfaits d'Allah. Le Dr a poussé le baluchon jusqu'à aller dire que le peuple se contente de cela pour éviter le désordre comme l'ont vécu les fils d'Israël. Le Dr a affirmé que rien ne prouve que d'autres prétendants au pouvoir pourraient faire mieux. L'Imam a dit désapprouver l'attitude des jeunes manifestants situant leur responsabilité dans les désagréments que cela peut causer aux personnes innocentes. Cette manière de voir les choses n'est pas partagée par bon nombre de fidèles qui ont assisté à ce sermon, laissant libre cours aux commentaires. Les uns ont reproché le fait que le Dr n'ait pas mis l'accent sur le fait

qu'au Burkina, les populations vivent une misère des plus crasses. Le pouvoir et les biens sont détenus par une minorité qui dispose de tout alors que la grande majorité manque de tout. Ils sont nombreux au Burkina ceux qui n'arrivent pas à assurer deux repas par jour. Ils sont nombreux ceux qui n'arrivent pas à se soigner convenablement. Ils se comptent par milliers les Burkinabè qui n'arrivent pas à assurer une éducation digne de ce nom à leurs enfants. C'est cela le hic. Sans être un savant, la situation des Burkinabè est celle de la troisième catégorie qui peut engendrer la colère d'Allah. La mal gouvernance, la corruption, les pillages des deniers publics, l'impunité ont toujours caractérisé le régime de Blaise Compaoré.

Autre chose, le Burkina Faso a choisi la démocratie comme mode de gouvernance. Il y a des règles à cela. La justice voudrait qu'on respecte les règles qui ont été établies à cet effet. Chez nous, on veut que chacun accepte qu'on lui mette la corde au



cou, qu'il accepte également qu'on le tire. Les dirigeants de ce pays ont accepté la démocratie, ils doivent donc respecter les règles. Le contraire amène des révoltes, car l'injustice appelle toujours la violence.

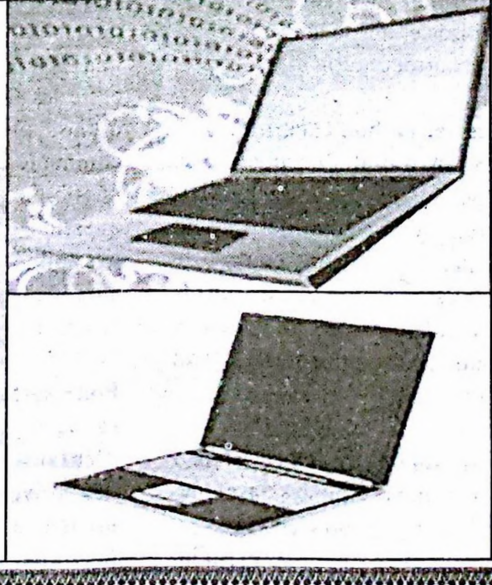
Le musulman est avant tout un citoyen ; idem vivant sous un régime démocratique comment doit-il faire face à cette injustice ? C'est cela toute la question. Et si le fait de marcher, bien entendu dans le calme et dans le respect des biens d'autrui, peut apporter le changement, le musulman devrait-il participer ou pas ?

Pour finir, il serait mieux que les religieux acceptent de mettre les hommes politiques face à leurs responsabilités en tant que garants d'un dépôt. De toute façon, avons-nous appris, Allah ne change pas l'état d'un peuple, si ce dernier ne change pas ce qui est en lui. □

Par Arouna Guigma

INFORMATIQUE / BUSINESS - FORMATION-CREATION DE SITE-CONSEIL-AUDIT-SECRETARIAT PUBLIC
Formation intense en informatique répartie en Modules (M) : M1 ; M2 ; M3 ; M4
 E-mail : oalmalick@gmail.com

Modules	Coût à l'atelier	Coût en déplacement	Durée (heures)
M1 : initiation de base, maîtrise du clavier, internet	10 000 FCFA	20 000 FCFA	75 h (15 jours max)
M2: base bureautique (Word, Excel, Internet)	15 000 FCFA	25 000 FCFA	90 h (max 30 jours)
M3 : Base bureautique, Powerpoint ou Publisher	20 000 FCFA	40 000 FCFA	45 h (Max 30 jours)
Formation Approfondie	≥ 50 000 FCFA	70 000 FCFA	60 h (60 jours max)



La masturbation est-elle autorisée en islam ?

Mon frère, je voudrais savoir quelle est la position de notre religion au sujet de la masturbation.

Réponse :

Pour l'Islam, la sexualité et tout ce qui y a trait font partie de la nature humaine, et il n'y a pas de tabou lié à ce sujet. Par contre, il y a en Islam, au sujet de la façon de vivre la sexualité comme au sujet de la façon de vivre toute chose, des limites à respecter.

Pour l'Islam, l'instinct sexuel ne doit pas être refoulé et considéré en soi comme une mauvaise chose. Mais il ne doit pas non plus être flatté sans cesse. Il doit être orienté.

C'est pourquoi les sources musulmanes, (Coran et Hadiths), enseignent que le cadre matrimonial est le seul cadre autorisé pour vivre sa sexualité (voir Coran 23/5-6). L'avantage de cette mesure, c'est que l'instinct sexuel est de la sorte orienté et sert de levier à la fondation de familles.

Un des objectifs d'un jeune musulman devrait donc être de chercher à gagner sa vie honnêtement pour pouvoir fonder un foyer.

Quant à celui qui ne le peut pas, un autre verset s'adresse à lui en ces termes : "Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier cherchent à rester chastes jusqu'à ce que Dieu les enrichisse par Sa Grâce" (Coran 24/33). Car "ceux qui cherchent [la satisfaction de l'instinct sexuel] au-delà de cela [le cadre matrimonial], eux sont ceux qui dépassent" (Coran 23/7). Or, la masturbation relève justement de ce qui est "au-delà du cadre permis" par les sources musulmanes, et, en tant que telle, est interdite.

Au cas où un jeune homme n'a pas les

moyens de se marier et ressent une très forte poussée de l'instinct, le Prophète Muhammad (sur lui la paix) lui a enseigné de faire des jeûnes (rapporté par al-Bukhâri). Un tel jeune homme devrait également s'occuper à des activités permises (sport autorisé, art autorisé, etc.), qui lui permettraient de penser à autre chose (cela sans pour autant faire de refoulement psychologique, car si l'instinct sexuel doit se vivre dans l'intimité et avec pudeur, il n'en est pas moins quelque chose de naturel dont il ne faut pas avoir honte de l'existence en soi). Cela devrait lui permettre de "rester chaste jusqu'à ce que Dieu l'enrichisse par Sa Grâce", comme énoncé dans le verset mentionné plus haut.

Malgré tout cela, il peut arriver qu'un jeune homme ressente une poussée de l'instinct telle qu'il "n'en puisse plus" et qu'il craigne de tomber dans la fornication (az-zinâ, relation sexuelle hors du cadre permis). Dans ce cas et en dernier recours, face à deux maux (la fornication et la masturbation), certains ulémas musulmans sont d'avis qu'il peut être amené à avoir recours au moindre mal (cf. Al-halâl wal-harâm, al-Qardhâwî, p. 153, et aussi Majmû' ul-fatâwâ 34/230), et ce, seulement s'il y a un risque réel pour lui de tomber dans la fornication.

C'est ce qui est connu en droit musulman comme "akhaffu-dh-dhararayn" (le moins grave de deux maux). Soulignons-le : cela reste quelque chose du dernier recours uniquement, et seulement si le jeune n'a vraiment pas les-moyens de fonder un foyer et qu'il craint vraiment de tomber dans un mal plus grave.

La question qui se pose ici est : pratiqué dans

ce cas du dernier recours, l'acte de masturbation reste-t-il quand même interdit, ou bien, à cause de la nécessité existante, devient-il alors autorisé ? Ibn Taymiyya (Majmû' ul-fatâwâ 34/230) a rapporté à ce sujet les deux avis existant chez les ulémas :

- l'avis disant que cela reste quand même un acte interdit mais que l'on n'y aura recours que pour ne pas tomber dans un mal plus grand ; cet avis signifie qu'il faudra demander pardon à Dieu. [Il faut veiller cependant à ne pas faire ici non plus de refoulement psychologique. Le meilleur moyen d'éviter un tel refoulement est justement de s'en ouvrir à Dieu et de Lui en parler longuement. Car c'est bien à partir des Paroles de Dieu et de celles de Son Messager que les savants musulmans ont extrait les principes et les règles détaillées du droit musulman. Pourquoi, donc, ne pas en parler à Dieu ? C'est Lui qui sait, c'est Lui qui pardonne - Il est Miséricordieux - pour ce qui relève des devoirs qu'on a envers Lui, et non pas les hommes (il n'y a pas de confession à des hommes en Islam).] ;

- l'avis disant que, dans ce cas uniquement, cet acte devient permis ; cet avis signifie - c'est évident - que l'on n'aura pas fait là quelque chose d'interdit. [Cependant, dans ce cas, où un jeune ne verrait pas d'autre possibilité que ce recours, il devrait rester discret sur ses pratiques, sans faire pour autant un refoulement psychologique.]

Le savant hanafite Ibn Abidiîn ash-Shâmî a relaté l'avis selon lequel "il est à espérer qu'il n'y aura pas de péché" si quelqu'un le fait parce qu'il subit une forte poussée de l'instinct" (cf. Radd ul-muhtâr 3/371).

Wallâhu A'lam (Dieu sait mieux).

Seconde question :

Vous avez répondu à cette question à propos de cette pratique sexuelle chez les hommes. Je voudrais savoir ce qu'il en est chez les femmes. Est-ce que les avis juridiques sont pareils pour l'homme et la femme ou y a-t-il une différence ? Merci.

Réponse :

Nous aimerions tout d'abord souligner que tout au long de cet article, il n'a pas été développé l'idée qu'au regard de l'Islam, la masturbation serait une "pratique sexuelle" parmi tant d'autres ; il a été au contraire dit que, au regard des avis de ulémas - avis fondés sur les sources musulmanes - il s'agit en temps normal de quelque chose d'interdit ; et qu'en cas de dernier recours, il y a divergence d'avis quant au fait de savoir si cela reste quand même interdit ou si cela est permis à cause de la nécessité.

Cela étant rappelé, nous n'avons pas trouvé d'avis faisant la distinction entre l'homme et la femme à ce sujet. Les mêmes règles s'appliquent apparemment à la femme comme à l'homme à ce propos. Wallâhu A'lam (Dieu sait mieux). Simplement, si, souvent, ce sont des hommes qui posent cette question et que la réponse leur est donnée à eux, c'est parce que la testostérone, hormone du désir, est beaucoup plus présente chez l'homme que chez la femme. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet : "Sous son influence, 91 % des garçons ont recours à la masturbation. Le taux de testostérone est 20 fois moins élevé chez les filles, ce qui explique que moins de 50 % d'entre elles s'adonnent à cette pratique". □

(Ca m'intéresse, juillet 1997, p. 58).
Wallâhu A'lam (Dieu sait mieux).

COMMUNIQUE

A l'occasion de la cérémonie de remise de dons aux plus démunis, et la remise d'attestation de 160 élèves en fin de formation en informatique et 30 élèves admis au certificat d'Etude Primaire Elémentaire (CEPE) qui a eu lieu le samedi 15 novembre 2014 à partir de 8 h 00mn au sein de l'Institut Aoréma sis au secteur 14 arrondissement 3, nonsin, Ouagadougou, le **Cheick Adama Aoréma OUEDRAOGO, Officier de l'Ordre National, Fondateur des Ecoles et Lycées Aoréma**, très touché par les marques de sympathie de tout un chacun, remercie du fond de cœur tous ceux qui de prêt ou de loin ont participé moralement, matériellement et financièrement à cette cérémonie.

Les remerciements vont particulièrement à : El Hadj SAWADOGO Souleymane KALSAKA, Fondateur des Lycées CFCPK, Parrain de la cérémonie.

El Hadj Saydou PAFADNAM, PDG de Burkina Or Métal

El Hadj OUEDRAOGO Noufou ONOUF

El Hadj OUEDRAOGO Hamidou Carreaux

El Hadj ZIDA Aboubacar Sidnaba

El Hadj OUEDRAOGO Adama Palm

Beach

El Hadj OUEDRAOGO Amadé Bangrin

El Hadj OUEDRAOGO Adama STAF

El Hadj Abdourahmane CRS

El Hadj Ahmad Aoréma

El Hadj OUEDRAOGO Amadé Bingo

El Hadj Ali YAOGO

El Hadj Adama DERMA

El Hadj Moussa BASSIA

El Hadj Ali PAFADNAM

El Hadj OUEDRAOGO Youssouf Panga

El Hadj SAWADOGO Mali Gourga

El Hadj OUEDRAOGO Issa DERRE

El Hadj OUEDRAOGO Amadé TITAO

El Hadj Salif Nabiga

El Hadj Houssen KANAZOE

El Hadj Soulaïmane Idrissa

Hadja Habibou BADINI

Cheick Idrissa SANFO

Cheick OUEDRAOGO Moudjahid

Cheick OUEDRAOGO Mohamad Roba

Cheick Abdoul Karim MAÏGA

Cheick Moctar OUEDRAOGO

Cheick Zakaria KANAZOE

Cheick LABAS Guiro

Oustaz Ahmad BELEM

KOMBI Naaba

Madama la Directrice de l'Ecole Nog-

mikme "A"

Monsieur OUEDRAOGO Salam MPP

Monsieur TAPSOBA Ousmane à Ziniaré

Monsieur Yacouba KINDO à Nonsin

Monsieur OUEDRAOGO Amidou LONAB

Monsieur Amado PAFADNAM

Monsieur OUEDRAOGO Boukaré à Nonsin

Madame MADRE et ses compagnons

Monsieur TARBAGDO Abdrahmane

Monsieur Housseini Aoréma

Monsieur OUEDRAOGO Abdrahmane

MPP

Alpha KOUANDA Ablassé

Alpha OUEDRAOGO Alassane

BARELGO

Monsieur Karim Zaïroua

Monsieur KABORE Boubacar Zabre Silga

Monsieur TINTA Aboubacar, Secrétaire

Général

Monsieur OUEDRAOGO Abdoulaye à

Cissin

Monsieur OUEDRAOGO Boukaré

Soutougou

Madame ZAMPALIGRE née WELGO

Sako

Madame ZALLE Mariam
Imam El Hadj Abdourahmane SORE
Imam Ahmad OUEDRAOGO
Imam El Hadj Hamid CONGO
Imam Salif OUEDRAOGO
Pagbe Naba Mariam SANKARA
Le Journal « le Pays »
La Radio SAVANE FM
Délégation de Bobo Dioulasso, Ziniaré, Ouahigouya, Aoréma, Bousé, Kombisri, Youba, Koupela, Titao, Tenkodogo.
La Famille Bangbatimbo
La Famille GUIRO, ZOUGMORE, PORGO, MINOUNGOU.
La Famille BARRY à KOSSODO
La Famille BARRY à CISSIN
Le personnel de l'Institut et du lycée privé Aoréma
Les fidèles musulmans de la Mosquée Aoréma
Les voisins et voisines de nonsin
Les restauratrices.
Les Organisateur

Ils s'excusent auprès de tous ceux dont les noms n'ont pas été cités.

Que le tout puissant vous recompense au centuple.

VIE POLITIQUE NATIONALE

La FAIB muette comme toujours

Depuis les événements du 30 et 31 octobre qui ont vu la démission de l'ex-président Blaise Compaoré, la mise en place d'un organe de transition avec tout ce qui a eu autour comme concertation des différents acteurs de la société notamment, politiciens, les OSC, les religieux et coutumiers, la FAIB est passée presque inaperçue. Encore une fois, nous musulmans avons manqué de rentrer dans l'histoire.

Certains musulmans se sentent frustrés parce que les musulmans ne se sont pas faits sentir lors des derniers événements de notre pays. Pas de déclaration ni rien de la part de l'instance faitière, la FAIB. Ils se posent la question aujourd'hui pourquoi nous musulmans, nous ne pesons pas lourd dans l'échiquier politique. La raison est toute simple. Le refus de s'assumer. Nous musulmans, je parle des dirigeants, plus précisément avions dormi sur nos lauriers jusqu'à ce que la vérité et de la justice nous surprennent. Les derniers événements en sont une illustration. Ayant cru que le régime déchu était superpuissant et éternel, nos leaders ont fermé les yeux et ont craint de dénoncer les errements comme l'ont fait les autres confessions qui l'ont fait avec brio. Comparaison n'est pas raison, certes, mais quand les choses sont assez claires, il faut accepter de voir la vérité en face. Des vaillants fils et filles ont pris leur destin en main, mettant en péril leur vie pour défendre leur honneur en disant non au projet de loi portant modification de l'article 37. Des gens ont perdu leur vie et beaucoup d'entre eux sont sortis blessés. Cet effort a conduit au départ de Blaise Compaoré. Malheureusement, les musulmans n'ont pas vu les choses venir

ou du moins n'ont pas voulu voir les choses venir, jusqu'à la dernière minute personne comme leaders n'a osé prendre position pour le peuple afin de lui galvaniser dans sa quête de l'instauration de l'intégrité de la parole, qui est la non révision de l'article 37. Nous l'espérons, ce sera un vent nouveau qui soufflera sur le nouveau Burkina, inchAllah. Ce pays nous appartient à tous, si certains s'excluent des décisions de la nation ils n'auront que leurs yeux pour pleurer. Aujourd'hui, nos leaders sont sidérés de voir que malgré notre nombre, l'on ne pèse pas plus lourd pas. Le nombre élevé de nos riches et de nos intellectuels ne permettent pas encore aux musulmans d'être les véritables maîtres du jeu, comme on l'aurait souhaité. Pour arriver à faire partir du concert des affaires et avoir une force considérable à même d'imposer notre vision des choses, il faut que nous musulmans acceptions de reconnaître nos erreurs et au même moment d'afficher une volonté réelle de revendiquer la place qui nous revient de droit afin de mériter le respect de nos fidèles et du reste de la population. Longtemps et toujours les musulmans ont investis la mosquée oubliant le monde politique comme si les deux ne pouvaient pas faire bon ménage. Toujours et

depuis son avènement, l'islam n'a jamais séparé la religion de la vie mondaine. Les deux sont pratiquement imbriqués. « Cherche la vie présente mais n'oublie pas ta part dans l'au-delà », encourage le Coran. Ce tir, il faut le rectifier si nous voulons compter dans ce pays. Autre tir à rectifier, l'égoïsme et l'égoïsme. Notre religion est farouchement contre ces défauts. Tant que les uns décideront de ne penser qu'à eux seuls, à leurs seules affaires oubliant les autres, il n'y aura jamais de développement pour tous. Le prophète Mohammed (SAW) nous a pourtant dit que celui qui ne fait pas des affaires de la communauté ses propres affaires, ne fait pas parti de nous. Quid de la télévision Al Houda qui trime à jouer pleinement son rôle. Autre écueil, qu'il faut que nous dépassions, c'est bien les débats tendancieux. Les musulmans de notre pays sont idéologiquement divisés pour des raisons d'appréciation de la loi islamique. C'est d'ailleurs la cause la plus fondamentale dans la faiblesse de cette communauté au Burkina Faso. A l'heure où les autres ont compris l'unité d'action dans la divergence et font corps pour aller à la conquête de leurs intérêts mondains, nous musulmans préférons la voie individuelle, vouant aux gémonies les autres.

Les catholiques du monde se reconnaissent au Vatican et s'astreignent à respecter corps et âme ses principes idéologiques, politiques, etc. Le Vatican impose le respect. Les protestants, nonobstant le fait qu'ils soient minoritaires dans ce monde, sont ceux qui dirigent. Leur force ne fait aucun doute dans le

concert des nations. Le Burkina Faso en est une illustration parfaite. Quant aux musulmans, l'on se pose la question, de savoir qui est leur leadership ? Pourtant là encore, le prophète nous a mis en garde que quand trois individus se retrouvent, ils se doivent de désigner un dirigeant, au risque de voir satant constitué leur leader. Les musulmans sont presque deux milliards. Ils n'ont pas de leader. Est-ce l'accomplissement du hadith que nous vivons ? Il est important d'y réfléchir. Sans leader, ils se sont toujours laissés dirigés par les grandes puissances, les Etats-unis, et l'Union européenne. Mais comme le dit l'adage populaire, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Pour commencer, il faut revivifier la FAIB. Oui, elle ne joue vraiment pas son rôle. Son trophée de guerre, ce sont ses commissions lune. Il faut véritablement revoir de fond en comble les missions de cette structure et mettre les hommes qu'il faut à la place qu'il faut. Si le défi de la FAIB, c'est de résister au temps, reconnaissons qu'elle est passée à côté de la plaque. Il faut imprimer une vision à la FAIB. Si vision il y en a, ceux qui l'ont créé ne sont pas dupes, il faut travailler à y parvenir. Les potentialités, ce n'est pas ce qui manque à cette communauté. Nous avons des intellectuels dans tous les domaines. Notre communauté regorge des nantis, des hommes suffisamment riches. Les autres aussi n'ont pas plus que ça. Qu'est-ce qui nous manque alors. De la volonté, oui de la volonté. Mais aussi de la conviction □

Par Arouna Guigma

Sagesse du mois

« Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ».

Nelson Mandela

« La maladie ne se guérit point en prononçant le nom du médicament, mais en prenant le médicament ».

Thomas Sankara

« Si tu crains une chose et qu'elle t'arrive, l'intensité de la crainte que tu en as eu est pire que ce que tu as craint ».

Ali Ibn Abu Talib

« La fidélité est dans la vie sentimentale ce qu'est la fixité des idées dans la vie intellectuelle : un aveu de faillite ».

Oscar Wilde

« Quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres. »

Alexis de Tocqueville

L'orgueil, un péché capital en islam

Entre musulman ce n'est pas un mot vain, c'est un comportement et un état d'esprit. L'Islam ne serait pas utile si ce qu'il propose n'était pas meilleur comme système de vie. Le style de vie de l'Islam doit façonner le musulman. Cela dans tous les domaines de son existence. L'on ne peut vouloir être musulman en fonction des situations ou des circonstances. L'on ne peut être un bon musulman en refoulant la vérité ou en se croyant supérieur aux

autres du point de vue de la foi. L'orgueil reste un péché impardonnable et méprisable dans le jugement de l'Islam.

C'est pour conjurer un tel comportement que le prophète (psl) dit ceci : « Qui-conque meurt ayant dans son cœur l'orgueil comparable à la dimension d'un atome ne rentre pas au paradis ».

Qu'est-ce que l'orgueil ? « C'est le refus de la vérité et le mépris des gens », a dit Rassouloullâh (SAW). Que Dieu nous éloigne de l'orgueil □

EL HADJ OMAR TAPSOBA DU MPP

« Les musulmans ont un rôle important à jouer dans la vie politique au Faso »

El hadj Omar Tapsoba est un musulman pratiquant et militant de parti politique. Il est au Mouvement du peuple pour le progrès. L'homme se réjouit de son engagement en politique. Pour lui, c'est presque un devoir pour le croyant musulman de faire la politique. Dans l'interview qu'il nous a accordée, il revient sur le sens de son engagement et se prononce sur la communauté musulmane dans son entièreté.

Quel peut être tâche d'un musulman dans un parti politique ?

La tâche d'un musulman dans un parti politique est immense. Le musulman avant tout est un citoyen et qui parle de citoyen dit obligation de s'intéresser aux affaires de la vie de la nation. Donc, par conséquent, le musulman a le droit de faire des aspirations du pays les siennes, raison pour laquelle nous sommes engagés au MPP. C'est pour faire la promotion de nos convictions en fonctions des aspirations profondes du peuple burkinabé. Le musulman dans un parti politique vient apporter la lumière de sa foi pour que les choses avancent positivement.

Est-ce vraiment compatible, le musulman et la politique sous nos cieux ?

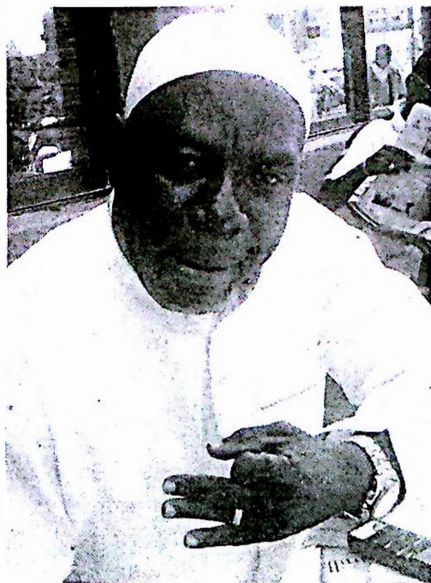
Tout à fait, c'est une question d'organisation. Quand nous sommes en réunion du parti une fois que l'heure de la prière, les musulmans interrompent afin de s'acquitter de ce devoir divin. Il y a aucune dichotomie. Il faut savoir faire la part de choses. Cela est valable dans tous les domaines l'organisation.

Le MPP (Mouvement du peuple pour le progrès) avait ces ténors dans l'ex parti de la majorité. Comment se fait-il qu'après 27 ans avec le CDP, les caciques se retirent pour créer un nouveau parti ?

C'est une question assez pertinente, sinon les leaders du MPP sont des hommes politiques de gros calibres, ils sont avertis. Ils connaissent les contours de la vie politique au Burkina Faso. Il est bien vrai qu'ils ont soutenu le président Compaoré à s'implanter, mais à un moment donner le président n'a pas respecté ses engagements. Les leaders du MPP ont vu ses problèmes que nous avons vécus. L'ex-président avait été prévenu. Malheureusement, les choses n'ont pas été respectées. Le président n'a jamais respecté les propositions qu'on lui soumettait, ce qui a prévalu le départ de nos leaders.

Depuis les démissions, la plupart des gens n'avait pas foi à la sincérité de vos leaders, l'on croyait à un deal entre eux et le président ?

Nous pensons que les gens avaient raison. Il a fallu notre ténacité dans la sincérité jusqu'à ses marches qui finalement ont emporté le régime Compaoré. Pour nous, il fallait travailler afin que les populations comprennent que nous sommes effectivement venus pour le changement. Il était de notre devoir, nos leaders et nous-mêmes de travailler pour nous distinguer avec l'ex président. Pour la simple raison que nous avons vu clair dans le jeu du régime passé, qui tentait de tous les moyens de se frayer un chemin pour un pouvoir à vie. C'était anti démocratique. Et quand les dé-



missions sont venues, vous avez vu, les passeports de nos leaders ont été retirés et ce fut la chasse aux sorcières. Nous avons tous été victimes de ces démissions car on ne pouvait plus avoir des marchés de l'Etat. Notre seul péché était notre engagement en tant que militant au MPP.

Nous sommes dans une phase de transition. Comment le MPP voit-il la suite ?

Nous sommes un parti responsable et républicain. Nous sommes pour la bonne marche des choses. Nous sommes pour une véritable démocratie dans notre pays. C'est pour cette raison que nous disons que la démission du président Blaise est le résultat de la lutte de tout le peuple burkinabé. On se réjouit au MPP parce que le changement et l'alternance sont désormais une réalité. La transition nous la souhaitons paisible afin que nous puissions aboutir à des élections justes, transparentes et démocratiques. C'est notre vœu ultime.

La marche du 30 octobre 2014 a fait des dégâts et surtout des pertes en vies humaines. Quelle est votre appréciation ?

Nous déplorons les pertes en vie humaine, les nombreux blessés, les pillages et saccages. Maintenant, il faut savoir que l'objectif des marches était de dire non au projet de loi portant modification de l'article 37 et bien entendu par la suite la demande du départ du président à cause des victimes enregistrées. Dans cette dynamique, il y a aussi ces personnes qu'on ne pouvait pas contrôler qui ont passé leur temps à piller et saccager. Nous déplorons vraiment les pertes en vie humaine et nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles éplorées. Nous saluons de passage l'armée, qui a été républicaine dans la gestion de ses moments douloureux quand elle a refusé de tirer sur le peuple.

Nous avons vu et constaté qu'il s'agissait bien d'une insurrection populaire. D'une autre manière, c'est le peuple qui s'est fâché et a fait partir le président. Le prochain président aura du pain sur la planche ?

Bien sûr, c'est même un impératif, quand le peuple prend son pouvoir comme ce qui est passé, on doit lui renvoyer la balle. Nous demandons seulement qu'il y ait des élections libres, justes et transparentes afin que ce même peuple puisse se prononcer. Le prochain président devra en tenir compte.

Votre parti ira à la conquête du pouvoir d'Etat à l'issue de la transition ?

A oui ! Nous avons créé ce parti pour aller à la conquête du pouvoir.

Vous êtes nombreux en tant que musulmans dans le MPP. Vous savez que l'Islam donne de l'importance à la parole donnée. Alors qu'en politique, ce n'est pas toujours le cas.

Quand vous voyez nos leaders, ils ne sont pas là pour piller le pays. Au contraire, c'est pour un Burkina prospère et exemplaire et en tant que musulman dans ce parti, nous faisons une interpellation. Il y aura plus de transparence quand on aura la gestion des affaires notamment la question de l'or. Nous allons tenir nos engagements.

La jeunesse a été l'élément catalyseur pour départ de l'ex président. Comment vous voyez son devenir notamment la question de l'emploi de la jeunesse ?

C'est vous dire justement que nous avons affaire à une nouvelle jeunesse responsable et très ouvert. Si nous avons vraiment le pouvoir, l'accent sera mis sur la jeunesse et la femme. Si vous suivez nos activités au sein du parti, la jeunesse est toujours au centre. C'est pour dire que nos responsables sont avertis, donc, ils seront à pieds d'œuvres pour ne pas tomber dans le même piège que le CDP. Beaucoup d'entre ces jeunes inspirent à l'auto-emploi. Le système de la 4^e république n'était pas assez regardant quant à la question de l'auto-emploi. C'est avec nos techniciens que cette question sera réglée afin qu'il y ait des propositions prometteuses. Nous sommes un grand parti et nous avons des partenaires, du travail sera fait pour la question de l'auto-emploi. Ce serait hasardeux de me prononcer pour le moment, attendons d'être dans les affaires pour y réagir. C'est une question assez technique, mais une fois au pouvoir les choses vont être mieux élaborées afin que les gens puissent se lancer dans l'entrepreneuriat et améliorer pour ceux qui y sont déjà.

Quelle compréhension faites-vous de l'Islam et quel appel faites-vous à l'endroit des musulmans engagés dans des partis politiques ?

D'abord, c'est de dire à nos frères et sœurs musulmans de ne pas être frustrés. Déjà être musulman c'est une fierté. C'est un choix de Dieu et il faut s'en réjouir bien sûr que je respecte les frères d'autres religions. Mais je tiens à dire qu'au Burkina, nous musulmans avons besoin de beaucoup d'organisation. Cela y va de notre crédibilité. Tant que nous ne sommes pas organisés, il sera difficile de se faire entendre. Mais dès lors que nous sommes structurés, les gens viendront vers nous afin que nous composions avec eux. Aujourd'hui, si nous sommes invités dans les rencontres, c'est parce que les gens se sentent obligés d'y faire comme nous sommes composante de la société, sinon c'est la pagaille à notre sein.

Que peut être la solution ?

Il faut qu'on travaille pour faire comprendre à nos responsables que cette pagaille ne doit pas continuer. Il faut qu'ils comprennent que la religion ne peut plus demeurer dans l'état où elle se trouve. On a besoin de tout le monde et chacun à sa place. Si nous sommes réellement organisés, les gens vont mettre la main dans patte afin que les choses bougent. Avec notre nombre, on n'aura pas un problème d'argent si les gens sont rassurés que leur argent ira à la caisse pour servir la communauté. C'est la structuration qui peut donner corps à tout ça. Travaillons à faire émerger une nouvelle génération dans la confiance et la responsabilité. Les choses vont radicalement changer.

C'est une grande partie de la jeunesse musulmane qui a également pris part aux côtés des autres manifestants pour changer les choses. Cela suppose que les choses sont en train de changer au niveau de la religion musulmane ?

Bien sûr, aujourd'hui c'est la jeunesse qui dicte son mot et on ne peut fonctionner sans elle. Dans toutes les couches sociales, il faut qu'il y ait la jeunesse. Avec la technologie, les jeunes sont informés, moi, qui suis assis je n'ai pas lu le Coran, mais à travers l'internet j'apprends et je me forme en islam comme si je me déplaçais dans les pays musulmans. Les étudiants musulmans se forment plus avec les voies des technologies. Ils savent la vérité et ce que l'Islam veut dire en matière d'organisation. Il faut forcément conjuguer avec cette jeunesse, donner leurs des postes de responsabilité. Les jeunes sont au centre de tout.

Entretien réalisé par Arouna Guigma

La maladie et la mort du Prophète Muhammad

En l'an XI de l'Hégire, le père de Fâtima -qu'Allâh l'agrée- se plaignit d'un mal qui lui faisait souffrir. Les membres de la Maison et les musulmans pensaient que ce n'était qu'un mauvais moment à passer et, ensuite, tout rentrerait dans l'ordre. Personne ne se doutait que cette maladie allait l'entraîner vers la mort. Mais Fâtima -qu'Allâh l'agrée- sentit qu'un incendie brûlait son cœur. Elle se rappela le moment où elle se rendit chez son père -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm- qui se trouvait dans la chambre de 'Aïsha -qu'Allâh l'agrée-. Après que son père -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm-, affaibli par sa maladie, l'eût embrassée et fit asseoir à sa droite, il -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm- lui fit comprendre que sa vie avait atteint son terme.

Elle -qu'Allah l'agrée- éclata en sanglots et pour la consoler, il -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm- lui dit : « Tu seras la première des membres de ma Maison qui me rejoindra dans la tombe. »

Il -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm- ajouta : « N'accepterais-tu pas d'être la Sayyida de cette Communauté ? »

Fâtima -qu'Allah l'agrée- sourit et rit même de cette nouvelle. 'Aïsha -qu'Allah l'agrée-, qui rapporta cette scène, dit qu'elle n'avait jamais vu une joie aussi proche de la tristesse. Elle avait alors demandé à Fâtima -qu'Allâh l'agrée- la raison de ce changement brusque d'humeur. Celle-ci lui avait répondu sur le moment qu'elle ne pouvait pas dévoiler un secret que le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm- lui avait confié. Après quoi, elle se rendit chez elle, tranquillisée de l'amélioration de la santé de son père.

Quelques jours après, elle apprit que la maladie de son père -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm- s'était empirée.

La peur se mêla à l'angoisse. Aussi se précipita-t-elle chez lui, sentant une douleur au cœur, comme si cet organe allait se détacher de sa poitrine et tomber par terre. En arri-

vant, elle l'aperçut, armé de résistance, allant d'une de ses épouses à l'autre -qu'Allah les agrée- jusqu'au moment où arriva le tour de Maymouna -qu'Allah l'agrée-. Il demanda à cette dernière de demeurer chez 'Aïsha -qu'Allah l'agrée- pendant la période de sa maladie.

De son côté, Fâtima -qu'Allah l'agrée- entoura son père de toute son attention ne cessant pas d'implorer Allah de renforcer son courage et sa patience.

Fâtima -qu'Allah l'agrée- sentit que l'état de son père empirait quand elle le vit prendre de l'eau de sa main et la renverser lentement sur sa tête. Elle l'entendit lui dire de ne pas être triste après sa mort. Quelques temps après, l'Envoyé d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm- quitta ce monde, les musulmans et les êtres les plus chers de sa famille.

Fâtima -qu'Allah l'agrée- s'évanouit. Elle ne sortit complètement de son évanouissement qu'après le serment d'allégeance prêté à Abû Bakr -qu'Allah l'agrée-, soit 48 heures après la mort de son père. Elle alla se recueillir sur sa tombe et revint à la maison où elle fut accueillie par Anas Ibn Mâlik -qu'Allâh l'agrée-, le serviteur de l'Envoyé d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm-. Celui-ci ne pouvait que lui demander de se montrer patiente à la suite de cette perte qui a endeuillé toute la Communauté musulmane.

Elle lui répondit : « Comment ton cœur t'a permis d'abandonner à la terre le cadavre de l'Envoyé d'Allah ? »

Mâlik -qu'Allah l'agrée- éclata en sanglots. Il ne pouvait pas contenir ses larmes alors qu'il conseillait la patience à d'autres. Entre temps, 'Alî -qu'Allah l'agrée- arriva et lui fit part que beaucoup de musulmans déclaraient que le califat aurait dû lui revenir. C'est qu'il a été élevé par le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm-. Il était le fils de son oncle paternel et le mari de sa fille. En outre, il y avait dans al-Hassan -qu'Allah l'agrée- et al-Husayn -qu'Allah l'agrée- l'odeur

du Sceau des envoyés. De plus, il a été le premier des hommes à avoir embrassé l'Islam. Il a été, de surcroît, de toutes les batailles menées par son beau-père, batailles au cours desquelles, il fit preuve d'un grand courage.

Il est également à signaler qu'en arrivant à Médine, le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm- a donné à chaque Muhâjir un frère parmi les Ansârs. Quant à lui, il a pris 'Alî -qu'Allah l'agrée- pour frère. A un moment donné, il a dit, s'adressant à son beau-fils : « Tu es pour moi, ce qu'Aaron était pour Moïse. Et : Toi, tu es de moi, et moi je suis de toi. »

Cependant, les décisions s'étaient précipitées. Non seulement, l'Islam n'avait jamais prescrit que le califat devait être héréditaire, mais il était trop tard pour revenir sur le premier serment d'allégeance accordé à Abû Bakr -qu'Allah l'agrée-. Ce fut ce que des Compagnons avaient dit à Fâtima -qu'Allah l'agrée- : « Ô fille de l'Envoyé d'Allah ! Notre serment d'allégeance a été donné à Abû Bakr -qu'Allah l'agrée-. Si ton mari, fils de ton oncle paternel, s'était présenté plus tôt à nous, nous n'aurions pas préféré un autre à lui. » Mais 'Alî -qu'Allah l'agrée- avait répondu à cet argument : « Devais-je abandonner l'Envoyé d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm- dans sa maison sans l'enterrer et sortir pour disputer le pouvoir à d'autres ? »

Abû Bakr -qu'Allâh l'agrée- demanda à 'Umar -qu'Allah l'agrée- de l'accompagner chez

Fâtima -qu'Allah l'agrée- afin de la convaincre d'accepter le fait accompli, d'autant plus, qu'en sa qualité de premier calife de l'Islâm, il lui avait refusé d'hériter de son père, partant du principe qu'on n'hérite pas des prophètes. Arrivé sur les lieux, Abû Bakr -qu'Allah l'agrée- prit la parole en disant : « Ô bien aimé de l'Envoyé d'Allah ! Par Allah ! Ta parenté à l'Envoyé d'Allah est meilleure, pour moi, que ma parenté. Mon affection pour toi est plus forte que celle que je porte à ma fille 'Aïsha -qu'Al-

lah l'agrée-. Le jour où ton père est mort, j'aurais aimé mourir ce jour-là et ne pas rester en vie après lui. Je reconnais ton mérite et ta dignité. Si je t'ai privé d'hériter de l'Envoyé d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm-, c'est parce que je l'ai entendu dire, parlant des prophètes : « Personne n'hérite de nous. Ce que nous possédons doit être distribué en aumônes ». Il ne semble pas que les historiens aient mentionné que Fâtima -qu'Allah l'agrée- s'efforça par la suite de revendiquer ce qui lui apparaissait comme son bien. Par contre, ils signalent qu'elle s'isola dans sa tristesse et son deuil, pleurant la mort de son père. Il ne lui restait plus qu'à le rejoindre ainsi qu'il le lui avait annoncé quelques temps avant d'aller à la rencontre de son Créateur.

Ce fut ainsi que le lundi, le deuxième jour du mois de ramadân, an XI, Fâtima -qu'Allah l'agrée- embrassa les membres de sa famille, emplissant ses yeux de larmes chaudes. Puis, elle appela Umm Râfi' -qu'Allah l'agrée-, la protégée de son père et lui dit, d'une voix basse, à peine perceptible, de lui préparer de l'eau. Elle se lava ainsi qu'elle le faisait elle-même auparavant, vêtit des habits neufs, remplaçant ceux du deuil qu'elle portait, puis elle dit à Umm Râfi' -qu'Allah l'agrée- de poser sa literie au milieu de la chambre. Elle s'allongea, ferma les yeux et s'endormit. Ce fut ainsi qu'elle mourut.

'Alî -qu'Allah l'agrée- l'ensevelit en pleurant et l'enterra dans le cimetière al-Bâqî'. Il lui fit ses adieux et retourna, l'air abattu, dans cette maison devenue lugubre depuis la disparition de son épouse.

Ainsi les événements du monde évoluent et changent mais Fâtima, -qu'Allah l'agrée- « la mère de son père », remplit encore la vie à travers ses enfants et la famille de l'Envoyé d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallâm-.

Source : Ash-Shifâ' bita'rif Huqûq al-Mustafâ.

FOI DU MUSULMAN

Les dix-huit fondements du tawhid

Le tawhid est ce qu'il y a de plus fondamental dans la religion musulmane. C'est le pilier de tous les autres piliers. De sa compréhension dépend la félicité du croyant ici-bas et dans l'au-delà. De sa négligence, dépend également l'échec du croyant ici-bas et dans l'au-delà. Nous vous publions là, les dix-huit fondements élaborés par les hommes de science. Nul doute que le tawhid va au-delà de cela.

Premier : Qu'Allah existe depuis toujours, qu'il est Unique et n'a pas d'associé dans la royauté, ni d'assistant, ni d'opposant, ni de conseiller, ni d'incitateur ou de protecteur. Il n'a pas non plus d'intercesseur, sauf avec Sa Volonté.

Deuxième : Qu'il n'a ni parents, ni enfant. Il n'a ni similaire, ni ressemblant quel que soit la forme établie envers lui et il n'a pas d'épouse.

Troisième : Il se suffit à lui-même. Il ne mange pas, ne boit pas et n'a nul besoin de quoi que ce soit de ce dont ont besoin ses créatures, quel que soit la forme.

Quatrième : Il ne change pas et n'est pas affecté par les changements, tels que la vieillesse, la maladie, le sommeil, la somnolence, l'oubli, le regret, la crainte, l'inquiétude, la tristesse ou autre

Cinquième : Aucune de ses créatures ne peut lui ressembler ou rien ne lui ressemble, ni dans son être, ni dans ses attributs ou actes.

Sixième : Il ne se trouve dans rien de ses créatures, tout comme rien de ses créatures ne se trouve dans son être. Il est avec son être complètement séparé de ses créatures et ses créatures sont aussi séparées de Lui.

Septième : Il est plus Immense que tout le reste, plus grand que tout ce qui existe, il est au-dessus de tout et élevé au-dessus de tout, alors qu'il n'existe rien au-dessus de lui.

Huitième : Il est capable de faire ce qu'il veut et personne ne peut l'empêcher dans ce qu'il veut faire ; il fait ce qu'il veut.

Neuvième : Il sait tout. Il connaît le secret et le caché. Il sait ce qui s'est passé et ce qui va se passer et comment se serait passé ce qui ne s'est pas passé. Pas une feuille ne tombe sans qu'il ne le sache. Il n'existe aucune graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, rien de mobile ou d'immobile, sans qu'il connaisse sa réalité.

Dixième : Il entend et voit toute chose. Il entend toute voix, indistinctement

des langues et la diversité des besoins. Il voit la marche d'une fourmi noire sur une pierre noire dans les ténèbres de la nuit. Son ouïe englobe toutes les voix. Sa vue englobe tout. Sa science englobe toutes les informations. Sa Puissance englobe tout. Sa Volonté se réalise sur toutes. Ses créatures. Sa Miséricorde a englobé toutes Ses créatures. Et Son Trône déborde la terre et les cieux.

Onzième : Il est le témoin (toujours présent) et n'est jamais absent. Personne ne va le remplacer ou hériter dans sa royauté. Il n'a pas besoin de quelqu'un qui lui ferait part des besoins de ses créatures. Ni pour l'aider ou demander sa sensibilité envers les créatures et demander sa miséricorde pour eux.

Douzième : Il existe depuis toujours et pour toujours. Il ne disparaîtra pas, il ne se perdra pas, il ne disparaîtra pas, il ne mourra pas.

Treizième : Il parle, ordonne et interdit. Il ne dit que la vérité, guide sur le chemin droit, envoie les Messagers, révèle les Li-

vres. Il cerne toutes les âmes et sait qui a mérité le bien ou le mal. Il récompense le bienfaiteur pour son bien et punit le malfaiteur pour son mal.

Quatorzième : Il est sincère dans sa promesse et ses nouvelles. Personne n'est plus véridique que lui et ne pourra pas l'être dans ses paroles. Il ne trahira pas ce qu'il a promis.

Quinzième : Il est le refuge pour tout le monde, dans tous les sens du refuge. Il est impossible qu'une contradiction apparaisse dans Son refuge.

Seizième : Il est le saint, la paix et purifié de tout manque, faiblesse ou déficit.

Dix-septième : Il est parfait et la perfection générale dans toutes les formes lui appartient.

Dix-huitième : Il est la justice qui ne fera pas d'injustice ou ne dépassera pas la limite. Les serviteurs ne craignent pas qu'Il leur fasse une injustice. Ceci fait objet d'unanimité chez tous les Messagers et dans toutes les Révélations. Ceci est clair, toujours en vigueur et il est impossible que la *Chari'ah* vienne avec quelque chose qui s'y oppose, ni informe de quelque chose qui s'y oppose □

Par A W

Source: Minhadj At-Ta'ssiss wa Takdiss, pages 80-83. Fatawa Nadj-diyyah ; la réalité du Tawhid, ses piliers, ce qu'il implique et ses types, 6ème thème.

DJIHAD

Les véritables acceptions

Le djihad est assimilé à la guerre. Cette définition « occidentale » réduit le champ du mot et pire, dénature sa principale acception. Etymologiquement, le terme djihad signifie effort. Nous vous présentons les différentes catégories de djihad en islam selon, principalement les recherches du savant Ibn Qayyim.

- S**i on connaît le (*jihad*), on sait qu'il en existe quatre catégories :
- 1- Le *jihad* de l'âme.
 - 2- Le *jihad* contre le diable (*shaytan*).
 - 3- Le *jihad* contre les mécréants.
 - 4- Le *jihad* contre les hypocrites.

Le *jihad* de l'âme se subdivise lui-même en quatre catégories :

- 1- Le *jihad* de l'âme qui consiste en ce qu'on s'efforce de lui inculquer la Guidance et la religion de la Vérité, en dehors desquelles elle n'a ni salut, ni félicité ni dans cette vie ni dans l'au-delà. Tant qu'elle manque à son accomplissement, elle est affligée dans les deux demeures [ici-bas et dans l'au-delà].
- 2- Le *jihad* de l'âme qui consiste en ce que les actes soient conformes à la religion après en avoir pris connaissance. Sinon, la simple connaissance non suivie des actes, même si elle ne

lui nuit pas, ne lui est bénéfique en rien.

3- Le *jihad* de l'âme qui consiste à prêcher la religion (*da'wa*) et à l'enseigner à qui ne la connaît pas. Sinon, on fait partie de ceux qui taisent ce qu'Allah a révélé comme Guidance et comme preuves. Ainsi les actes [accomplis conformément à la religion alors qu'on s'abstient de la prêcher], même s'ils ne nuisent pas, ne sauveront pas pour autant du châtement d'Allah.

4- Le *jihad* de l'âme qui consiste à patienter devant les difficultés de la prédication (*da'wa*) pour Allah, les tourments de la vie terrestre, et à supporter tout cela pour Allah.

Si ces quatre conditions sont remplies, alors l'individu fait partie des élus du Seigneur

(*rabbaniyyoun*). Les pieux prédécesseurs (*salafs*) sont unanimes autour du fait que le savant ne mérite pas d'être nommé élu du Seigneur (*rabbani*) tant qu'il ne connaît pas la Vérité, n'agit pas conformément à elle, et ne l'enseigne pas. Ainsi, celui qui connaît, enseigne et agit est qualifié de majestueux dans le royaume des cieux.

Quant au *jihad* contre le diable (*Shaytan*), il se subdivise en deux catégories :

- 1- Le *jihad* contre le diable (*shaytan*) qui consiste à repousser les ambiguïtés qui peuvent se présenter au serviteur (*'abd*) et les doutes qui assaillent la foi.
- 2- Le *jihad* contre le diable (*shaytan*) qui consiste à repousser les désirs corrompus et les passions qu'il rencontre.

La première forme de *jihad* est immé-

diatement suivie de la certitude. La deuxième forme de *jihad* est immédiatement suivie de la patience.

Allah -Ta,âlâ- a dit :
« Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets. »
(Sourate 32, verset 24).

Il a informé que la conduite de la religion ne s'obtient que par la patience et la certitude. La patience repousse les passions et les souhaits corrompus, tandis que la certitude repousse les doutes et les ambiguïtés.

Le *jihad* contre les infidèles et les hypocrites, il se subdivise en quatre catégories :

- 1- Par le cœur.
- 2- Par la langue.
- 3- Par les biens matériels.
- 4- Par l'âme.

Le *jihad* contre les infidèles ne se fait plus spécialement par la main et n'a lieu que lorsque les croyants sont persécutés dans leur foi. Quant au *jihad* contre les hypocrites il se fait par la langue □

Par M N

Juste mettre de côté les intérêts égoïstes

La question mérite d'être posée. Le climat sociopolitique est des plus crispé en ces temps-ci. La succession du président du Faso au palais de Kossyam est au centre de tous les débats. Mais aussi au centre de toutes les inquiétudes. Nul ne sait ce que demain nous réserve comme surprise agréable ou désagréable. L'article 37, le célèbre article de notre constitution, l'article le plus connu de notre loi fondamentale et le plus révisé de l'histoire constitutionnel du Burkina est l'épicentre de cette crise sociopolitique. D'un côté le parti au pouvoir et ses acolytes, de l'autre le Chef de file de l'opposition politique, chaque camp s'arc-boutant sur ce qu'il pense être ses intérêts et déterminé à ne pas lâcher prise. A côté de ces antagonistes, il y a le Front républicain, qui se voudrait un peu à califourchon de ces deux forces, mais à voir au fond, il n'en est rien. On peut à toute aise mettre le Front républicain dans le même sac que la majorité. Le respect de la constitution du Burkina, voilà la source de cette pomme de discorde. Chaque camp interprétant cette notion de respect en fonction de ses intérêts. Selon ce fameux article 37, le président du Faso est éligible deux fois. La même loi fondamentale prévoit également les conditions de sa révision. Pour l'opposition, respecter la constitution, gage qu'avait pris le président du Faso en tant que Chef de l'Etat, c'est de se retirer purement et simplement après épuisement de ces cartes. Pour la majorité, il ne faut pas fermer une porte restée ouverte par la loi. En respectant le processus prévu pour sauter le verrou de cet article dans le but de permettre au président de se présenter de-rechef, le président du Faso respecte la



constitution. Alors, chaque camp avait investi l'espace public pour démontrer à l'opinion publique nationale mais surtout internationale, qu'il détient le plus de burkinabè acquis à sa cause. Des marches et des meetings dans les stades, aucun résultat concret ne fut obtenu. Chaque camp se targue toujours d'avoir le monopole de la rue. Retour à la case départ en quelque sorte. Avec beaucoup de temps perdu. Pour sauver le Burkina d'une crise dont il n'a vraiment pas besoin, le président du Faso après la tentative de solutionnement vite échouée par l'ancien président Jean Baptiste Ouédraogo, prit la décision de convoquer les deux forces à un dialogue. Le 23 septembre, date de la prise de contact avec les antagonistes, plus d'un

avait cru enfin à une résolution pacifique de la crise. C'était sans compter la détermination des uns et des autres à ne pas lâcher prise. Aussitôt engagé, il a fallu seulement quatre rounds pour voir ce dialogue entonner le chant du cygne. Le motif selon le CFOP, la suite à donner aux points non consensuels. Plus que cela l'opposition pointe du doigt la mauvaise foi du camp d'en face. Car à la question de savoir ce qu'il en sera des points non consensuels, qui sont d'ailleurs les points les plus essentiels; la majorité propose de s'en référer au grand sâchem. Jamais, rétorque l'opposition, car il est le principal concerné dans ce dialogue et refuse qu'il soit en même temps juge et partie. Pour la majorité, le bouc émissaire, c'est bien le

CFOP, dont la détermination de ne pas aller loin dans ce dialogue a été perçue dès le départ. Pour elle, nul n'a contraint le président du Faso à appeler qui que ce soit à un dialogue. S'il a décidé de le faire, et bien, c'est parce qu'il est animé d'une bonne volonté. Ce dialogue clos, le peuple est encore dans l'impasse. Tout semble indiquer de l'imminence d'un referendum. Ce qu'il faut souhaiter, c'est vraiment interpeller ces deux camps de savoir raison gardé mais surtout de savoir mettre le peuple au-dessus de ses intérêts. Encore une fois, le Burkina Faso n'a pas besoin d'une crise sociopolitique. Déjà, ils sont nombreux à souffrir le martyr dans ce contexte de vie chère généralisée. Le panier de la ménagère ne fait que s'amenuiser comme une peau de chagrin. Nous vivons une rentrée scolaire les plus chaotiques. Après le capharnüm que le système LMD -précipité- a plongé l'université de Ouagadougou, il faut craindre que les mêmes démons ne sèment le désordre dans le secondaire. S'il faut ajouter à cela, une crise sociopolitique dont on sait toujours quand ça commence mais jamais quand la hache de guerre sera enterrée, il faut véritablement craindre le pire pour le peuple burkinabè. Mais l'espoir est quand-même permis. Pour peu que les politiques sachent mettre l'intérêt de tous au-dessus de leurs intérêts égoïstes. Il faut prier pour la paix pour ce beau peuple. Les sermons lors de l'aïd el Kébir avaient déjà véritablement évoqués le mal qu'un manque de compromis entre les politiques pourra causer au Burkina. Mais à peine si cet appel a été entendu. Qu'Allah illumine le Burkina d'une paix durable. Puisse-t-il inspirer les politiques des choix qui mettent en avant l'intérêt de tous les burkinabè au détriment de leurs intérêts égoïstes □

La rédaction

LA 'AQIQA' OU LE BAPTEME DU NOUVEAU NE Les règles à suivre !

La 'Aqiqa' est le nom que porte la bête à sacrifier à l'occasion de la naissance

Son jugement

La 'Aqiqa' est obligatoire pour celui qui met au monde un nouveau-né, pour le garçon deux bêtes égales, et une bête pour la fille : d'après Salman Ibn-Âmir El-Dabiy : j'ai entendu le messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire : « Pour chaque nouveau-né, une 'Aqiqa', faites donc couler du sang pour lui, et ôtez lui, les impuretés ». A'icha (qu'Allah l'agrée) a dit : « le messager d'Allah (paix et salut sur lui) nous a ordonné de sacrifier deux bêtes pour le garçon et une bête pour la fille ». D'après El-Hassan Ibn-Samoura, le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « chaque nouveau-né

est tributaire de sa 'Aqiqa' qui est sacrifiée le septième jour. Son crâne est aussi rasé et un nom lui est donné ce jour-là ».

Son moment

La soumma est de faire le sacrifice le septième jour de la naissance de l'enfant, si ce n'est pas possible, alors le quatorzième jour, sinon, le vingt et unième jour. Selon Bourayda, le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « la 'Aqiqa' est immolée le septième jour, ou le quatorzième jour, ou le vingt et unième »

Ce qui est méritoire de faire pour le nouveau-né

Il est méritoire de faire son 'tahnîk' : ceci consiste à bien mâchouiller une datte, puis de lui en essuyer sur la gencive. Il est éta-

blit dans El-Boukhâri et Mouslim que Abou-Moussa (qu'Allah l'agrée) a dit : « j'ai eu la naissance d'un garçon que je l'ai emmené au prophète (paix et salut sur lui), il l'a alors nommé Ibrahim et a fait son 'tahnîk' avec une datte ». El-Boukhâri a rajouté : « et lui a fait des invocations pour le bénir ». Il faut lui raser le crâne le septième jour, et donner une aumône équivalente au poids des cheveux en argent. D'après El-Hassan Ibn-Samoura, le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « chaque nouveau-né est tributaire de sa 'Aqiqa', qui est sacrifiée le septième jour. Son crâne est aussi rasé et un nom lui est donné ce jour-là ».

Selon Abou-Râfi', le prophète (paix et salut sur lui) a dit à sa fille Fatima lorsqu'elle a accouché de Hassan « rase lui son crâne

et fait une aumône en donnant aux pauvres l'équivalent du poids de ses cheveux en argent ». Le circoncire le septième jour : pour ce qui a été rapporté par El-Mou'jam el-saghîr, selon Jâbir : « le prophète (paix et salut sur lui) a sacrifié des 'Aqiqa' pour Hassan et Hussein, et les a circoncis le septième jour ». El-Tabarâni a aussi rapporté dans El-awsat, que Ibn-Abbâs a dit : « Sept choses font partie de la soumma concernant le nouveau-né et son septième jour : un nom lui est donné, il est circoncis et les impuretés lui sont ôtées, son oreille est percée, une 'aqiqa' est immolée, son crâne est rasé, il est essuyé avec le sang de sa aqiqa, et le poids de ses cheveux en or ou argent est donné comme aumône ». El-Albâni a cité ce hadith dans Tamâm el-minna(68). Ces deux hadiths qui sont faibles se renforcent entre eux, car ils sont rapportés par des chemins différents et leurs chaînes de transmission ne comportent aucun accusé □

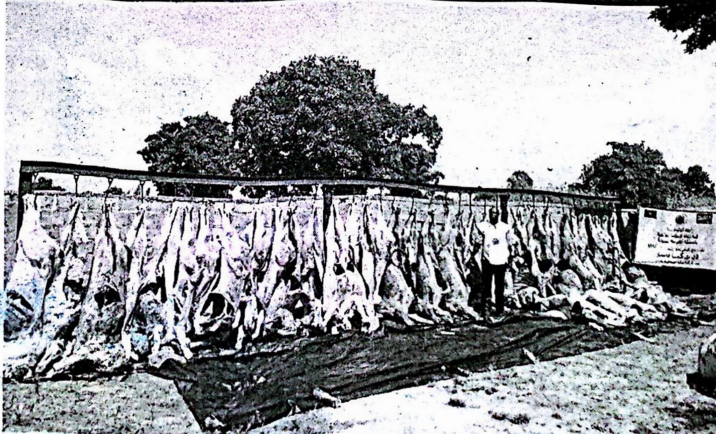
INTERNATIONAL ISLAMIC RELIEF ORGANISATION

243 bœufs aux habitants du Sahel et aux réfugiés maliens pour mieux fêter l'aïd el Kébir

Les habitants du Sahel étaient en fête le samedi 4 octobre. La ligue mondiale islamique a abattu pour eux 243 bœufs à l'occasion de la fête de Tabaski le samedi 4 Octobre 2014. L'objectif, comme on peut l'imaginer, était de permettre aux habitants et aux réfugiés maliens de commémorer comme il se doit la fête de l'Eid El Kébir. Les mots manquaient à ces habitants pour traduire leur gratitude à l'endroit de Secours islamique.

Les habitants de Orossaba, Borogendé, Bâni, Boguel-sawa, Kouroufayel, de la ville de Djibo etc. sont ceux qui ont eu droit à cette importante offrande de la part de Secours islamique. Cette ONG a véritablement pris au sérieux la question du Sahel. Cela fait la énième fois qu'elle s'y rend pour apporter son soutien à ses habitants. Lors de leur dernière opération de don de vivres aux réfugiés, les donateurs avaient émis leur disponibilité à soutenir les populations du Soudan et les réfugiés en particulier. Elle a promis aux populations qu'elle fera tout ce qui lui est possible pour les secourir en temps opportun. En cette période de fête, elle ne s'est pas faite prier pour voler au secours, comme son nom l'indique, aux habitants en situation de nécessité.

Ainsi, le 4 octobre, jour de la fête du mouton, elle a procédé à l'immolation de 243 bœufs. « Notre souci, c'est d'arriver à faire en sorte que dans chaque famille, la fête se passe bien. Nous voulons mettre les familles à l'abri du besoin de la viande. En islam, les jours de fête sont des jours de partage, d'entraide. Ceux qui ont le nécessaire doivent faire en sorte que ceux qui sont dans le besoin puissent fêter comme eux. C'est pourquoi nous avons décidé de faire ce geste à l'endroit des habitants du Sahel et des réfugiés, car leur situation est plus critique » selon l'un des responsables de cette opération grande nature. En fait de don, c'en aït été une, car chaque habitant a eu une part suf-



fisante pour s'occuper de sa famille. En file indienne, homme, femme, enfants, même les personnes âgées, tout un chacun a pu avoir de quoi suffire pour la fête. A côté de ces habitants, il y a aussi le cas des réfugiés. Chacun des sites camps des réfugiés a eu sa part. Chaque camp a une carcasse. L'immolation et le partage se sont effectués en présence des donateurs. Il faut souligner que tous les 243 bœufs n'ont pas été distribués uniquement aux habitants du Sahel. Les donateurs ont eu le cœur très large. 67 bœufs ont été acheminés sur la capitale Ouagadougou pour être distribués aux personnes les plus défavorisées dont l'association 'des vieilles femmes de Tanghin « Delwendé » et bien d'autres associations. En rappel de la philosophie de IRRO, c'est de venir urgemment en aide aux personnes nécessiteuses dans des moments critiques comme la famine, les catastrophes naturelles à l'image des cérémonies de dons de vivres de centaines de tonnes aux réfugiés maliens sur le site de Mentao ces deux dernières années. Ce don de viande n'est pas la fin des opérations, bien au contraire. Secours islamique continuera à apporter son soutien aux populations, selon ses représentants à cette cérémonie de don. Du côté des habitants, la satisfaction était totale. Ils n'ont pas manqué de remercier l'ONG et de saluer cette action à sa juste valeur. Rendez-vous a été pris pour la prochaine fois.

GUIGMA AROUNAN

